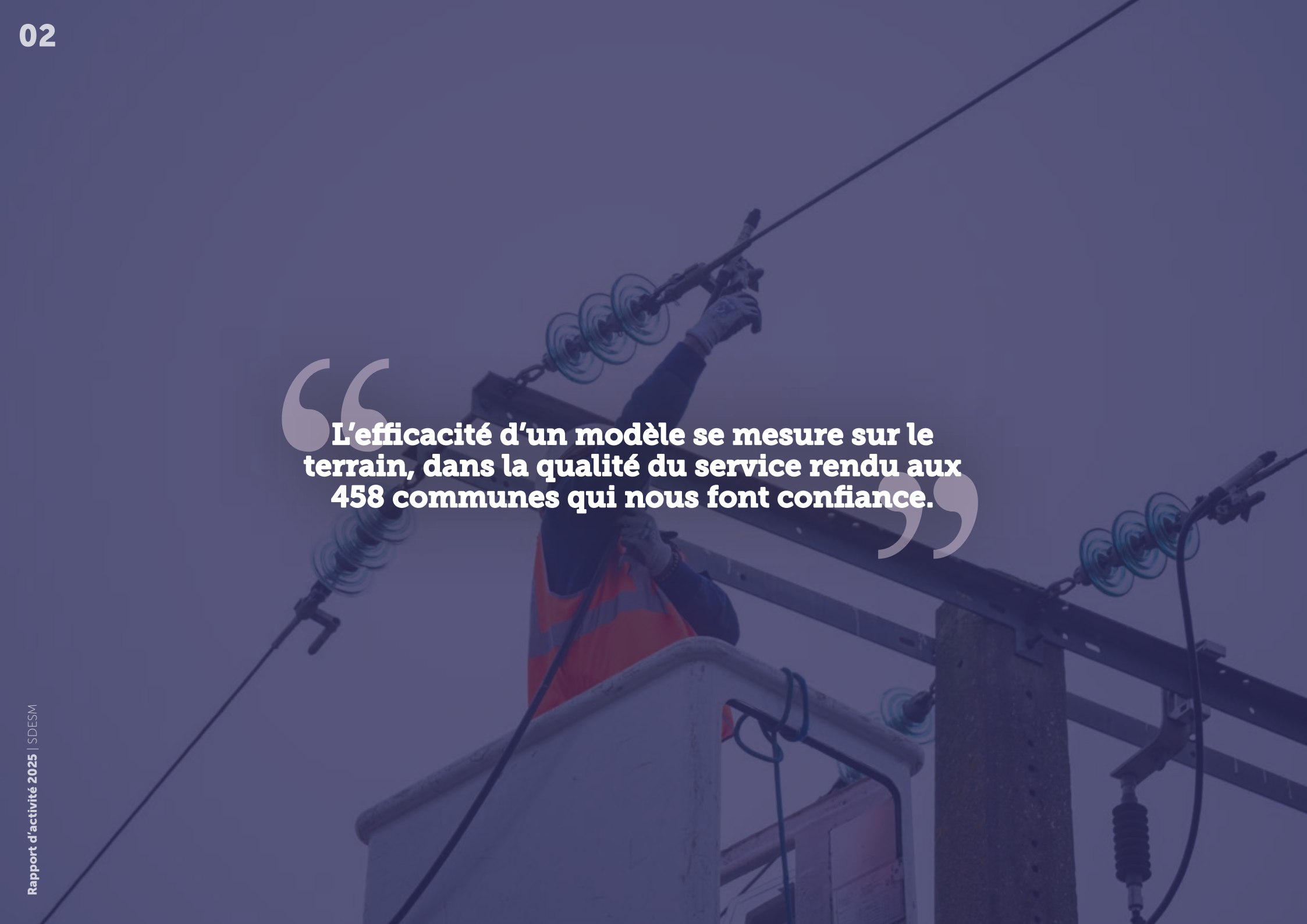




Le Syndicat
Départemental
**des Énergies
de Seine-et-Marne**



Rapport d'activité **2025**



“L’efficacité d’un modèle se mesure sur le terrain, dans la qualité du service rendu aux 458 communes qui nous font confiance.”

Chers adhérents, chers collègues, chers partenaires,

L'année 2025 restera celle où le SDESM a consolidé, dans la durée, ce qui fait la force du modèle syndical : une gouvernance de proximité au service d'un service public exigeant.

Le contrôle exercé sur nos concessionnaires Enedis et GRDF s'est poursuivi avec la même rigueur, qu'il s'agisse de la continuité de fourniture, de la qualité de la tension électrique ou du suivi des programmes d'investissement menés par les deux concessionnaires. Ce travail de fond, mené sans relâche par nos équipes, a trouvé en novembre sa traduction la plus solennelle avec la signature, au Salon des Maires, du nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité. Ce contrat, engagé pour 30 ans, porte un premier programme d'investissement de 28,9 millions d'euros sur la période 2026-2030 : il sécurise, à long terme, les moyens de moderniser un réseau départemental exposé à des aléas climatiques de plus en plus fréquents, et devant faire face à une électrification des usages des particuliers, des collectivités locales et des entreprises. Il réaffirme la pertinence des syndicats d'énergie comme échelon de gestion et de pilotage des réseaux de proximité.

Le développement de la production d'énergies renouvelables a aussi largement accéléré. La visite de chantier organisée en septembre à la centrale photovoltaïque de Boissise-la-Bertrand, quelques mois avant son raccordement, a permis de mesurer l'ampleur de ce projet : avec 13,48 MWc de puissance installée, il s'agit de la plus grande centrale photovoltaïque publique de Seine-et-Marne. Portée par notre société d'économie mixte SDESM Energies sur le site d'une ancienne carrière, cette réalisation illustre la capacité du syndicat à conduire, aux côtés des communes, des projets ambitieux qui renforcent notre autonomie énergétique.

La mobilité décarbonée poursuit, elle aussi, son développement à un rythme soutenu. Le réseau Ecocharge77 a franchi en 2025 le cap symbolique des 300 bornes et a enregistré une progression de 46 % du nombre de recharges par rapport à l'année précédente avec près de 7 000 recharges en moyenne chaque mois. Cette dynamique, associée au développement du bioGNV et à l'inauguration de la station d'avitaillement de Moret Loing et Orvanne, confirme que le SDESM reste un acteur structurant de la mobilité décarbonée, capable de répondre aux nouveaux usages.

Enfin l'année 2025 aura aussi été celle d'un combat institutionnel majeur. Le projet de nouvel acte de décentralisation, porté par le Gouvernement, a ouvert la perspective d'un rôle de chef de file des réseaux de proximité confié aux départements, pour des compétences exercées depuis 1906 par le bloc communal. Aux côtés de la FNCCR, qui a adopté une motion sans ambiguïté lors de son assemblée générale de décembre 2025, plus de 80 communes ont rapidement délibéré pour soutenir la démarche relayée par le SDESM, qui s'est mobilisé pour défendre un principe simple : l'efficacité d'un modèle se mesure sur le terrain, dans la qualité du service rendu aux 458 communes qui nous font confiance.

Tout cela dessine les contours d'un SDESM à la fois plus robuste et plus engagé. Cette année, aux côtés des maires et de leurs équipes, nous continuerons de faire vivre ce service public de l'énergie après les échéances électorales de mars 2026 pour consolider un modèle qui, depuis plus de 10 ans, structure l'avenir énergétique de notre territoire.



Pierre YVROUD
Président du SDESM



Sommaire

-
- 06 RÉTROSPECTIVE**
Les actualités marquantes de 2025
-
- 10 L'ORGANISATION ET LES INSTANCES**
 - L'organisation territoriale
 - Le comité syndical
 - Le bureau syndical
-
- 14 LES CONCESSIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ**
 - Le contrôle de la concession d'électricité
 - Le contrôle de la concession de gaz
 - Le contrôle au quotidien des concessionnaires d'électricité et de gaz
-
- 20 LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE**
 - Les renforcements
 - La démolition des postes tours
 - La rénovation des postes de transformation
 - La campagne de pose d'enregistreurs de tension
-
- 24 LA DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**
 - Les points clés de l'année 2025
-
- 28 L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**
 - La maintenance et l'exploitation
 - Les travaux
 - Les accompagnements financiers à la rénovation
-
- 32 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
 - La performance énergétique des bâtiments publics
 - Les énergies renouvelables
 - La planification et la coordination territoriale
 - La mobilité décarbonée
-
- 40 LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**
-
- 44 LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES ACHATS D'ÉNERGIE**
 - La commande publique
 - Les groupements de commandes d'électricité
 - Les groupements de commandes de gaz
-
- 48 LES FINANCES ET LES RESSOURCES HUMAINES**
 - Le budget 2025
 - Les ressources humaines
 - L'organigramme du personnel
-
- 56 LES OUTILS DE COMMUNICATION**
-
- 58 LE PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE**
-
- 60 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE**

Rétrospective 2025



19 mars

LES DÉFIS DE RTE POUR LA SEINE-ET-MARNE

Mercredi 19 mars, le SDESM accueillait RTE (Réseau de Transport d'Electricité) pour une matinée d'échanges sur les enjeux électriques à venir en Île-de-France, avec un focus particulier sur la Seine-et-Marne. La rencontre a permis d'éclairer les élus sur les défis du réseau de transport d'électricité et les ambitions du Schéma Décennal de Développement du Réseau 2024-2040.



12 mai

1^{er} FORUM DE L'APPUI TERRITORIAL

Le SDESM participait au premier Forum de l'appui territorial organisé par la préfecture de Seine-et-Marne. Aux côtés de l'État, de la Région, de l'ADEME et de la Banque des Territoires, le syndicat est intervenu lors d'une table ronde consacrée aux financements et à l'accompagnement des collectivités, afin de présenter son expertise au service des projets de transition énergétique.

10 juin

LES RENCONTRES DE L'ÉNERGIE

Autour de deux conférences animées par Mamadou Dembele, fondateur d'ImpactStory, et Alexandre Roesch, délégué général du Syndicat des Énergies Renouvelables (SER), le SDESM organisait une matinée consacrée à la transition énergétique, tout en offrant aux élus l'occasion de découvrir ses projets, ses services et ses réalisations.





14 juin

INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ DE BOIS-LE-ROI

La commune de Bois-le-Roi inaugurait sa maison de santé pluriprofessionnelle, premier projet de géothermie de surface financé dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) porté par le SDESM. Pierre Yvrou, président du syndicat, participait à cette inauguration aux côtés des élus et partenaires du projet.



19 septembre

INAUGURATION DE LA 300^e BORNE ECOCHARGE77

Pierre Yvrou, président du SDESM, inaugurait 4 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques à Savigny-le-Temple, en présence de Madame le Maire, Marie-Line Pichery, et de Jacques Illien, vice-président du SDESM délégué à la mobilité décarbonée. Un événement particulier qui marquait la mise en service de la 300^e borne de notre réseau public Ecocharge77.



23 septembre

VISITE DE CHANTIER À BOISSISE-LA-BERTRAND

SDESM Énergies organisait une visite de chantier de la centrale photovoltaïque de Boissise-la-Bertrand, en présence d'élus et de partenaires institutionnels. Pierre Yvrou, président du SDESM et de la SEM, ainsi qu'Olivier Gobaut, directeur de SDESM Énergies, ont accueilli les visiteurs quelques semaines avant le raccordement au réseau par Enedis et l'injection des premiers kilowattheures, prévue en janvier 2026.



26 septembre

LE CONGRÈS DES MAIRES DE SEINE-ET-MARNE

Le SDESM participait au 63^{ème} Congrès des maires et des présidents d'EPCI de Seine-et-Marne à Dammarie-lès-Lys, le rendez-vous privilégié pour présenter ses services et échanger avec les élus sur leurs projets. La journée a, par ailleurs, été marquée par la signature de l'engagement de la Banque des Territoires dans l'augmentation de capital de la SEM SDESM Énergies.

14 novembre

LE SDESM AUX RENCONTRES DE L'AMR77

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne organisée à Grandpuits-Bailly-Carrois, le SDESM a participé aux Rencontres de l'AMR77 pour échanger avec les élus ruraux. Le syndicat était représenté par Jacques Illien, vice-président chargé de la mobilité décarbonée, et Julien Aguin, assesseur.



10 octobre

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE CAPMÉTHA77

Cinq ans après sa première signature, le SDESM et ses partenaires renouelaient la charte CapMéthé77 pour poursuivre le développement de la méthanisation en Seine-et-Marne jusqu'en 2030. Cet engagement collectif vise à accompagner la structuration d'une filière biométhane locale, en favorisant la production d'une énergie renouvelable, la valorisation des ressources du territoire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.





18 novembre

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Au Salon des Maires et des Collectivités Locales à Paris, Pierre Yvrou, président du SDESM, Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, et Birgit Fratzke-Weiss, directrice Commerces Ile-de-France d'EDF, signaient le nouveau contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente avec Enedis et EDF. D'une durée de 30 ans, celui-ci renforce les engagements en faveur de la qualité du service public de l'électricité et prévoit un premier programme d'investissement 2026-2030 de 28,9 millions d'euros pour moderniser et sécuriser le réseau départemental.



18 décembre

LE SDESM SE MOBILISE CONTRE LES VOLS DE CÂBLES IRVE

Face à la recrudescence des vols de câbles sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, le SDESM a alerté les pouvoirs publics et sensibilisé le grand public aux conséquences de ces actes sur le service public de la mobilité électrique. Cette mobilisation, portée par Pierre Yvrou, président du SDESM, a fait l'objet de plusieurs reportages dans les médias nationaux, notamment sur TF1 et France 2.



4 décembre

PRÉVENIR LES ENDOMMAGEMENTS DE RÉSEAUX

Le SDESM participait en préfecture de Seine-et-Marne à la réunion « Balises de sécurité 2024-2030 », organisée par l'Observatoire régional Île-de-France DT-DICT. Aux côtés des services de l'État, des collectivités et des opérateurs de réseaux, le syndicat a réaffirmé son engagement en faveur de la prévention des endommagements de réseaux et de la sécurisation des chantiers.



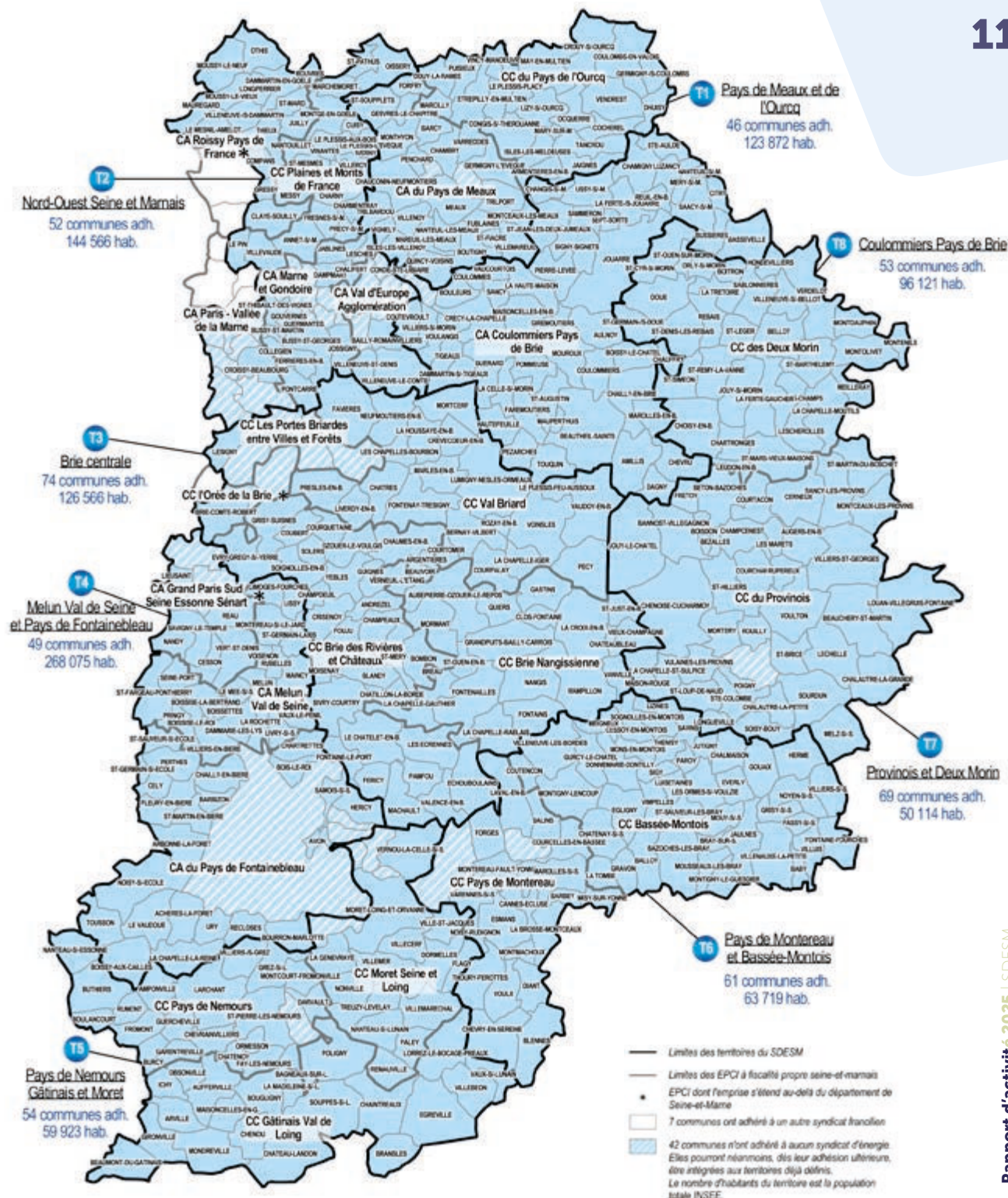
L'organisation et les instances

L'organisation territoriale

Créé en 2014, le SDESM est un syndicat mixte regroupant **458 communes** et **5 EPCI**, soit un territoire de plus de **900 000 habitants**.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), il assure une mission de service public essentielle : veiller au bon fonctionnement, à la qualité et à la sécurité du réseau électrique. Tout en consolidant ce rôle fondamental, le SDESM a élargi son champ d'action au fil des années et est aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur de la transition énergétique et de la mobilité décarbonée en Seine-et-Marne et en Île-de-France.

Territoires SDESM

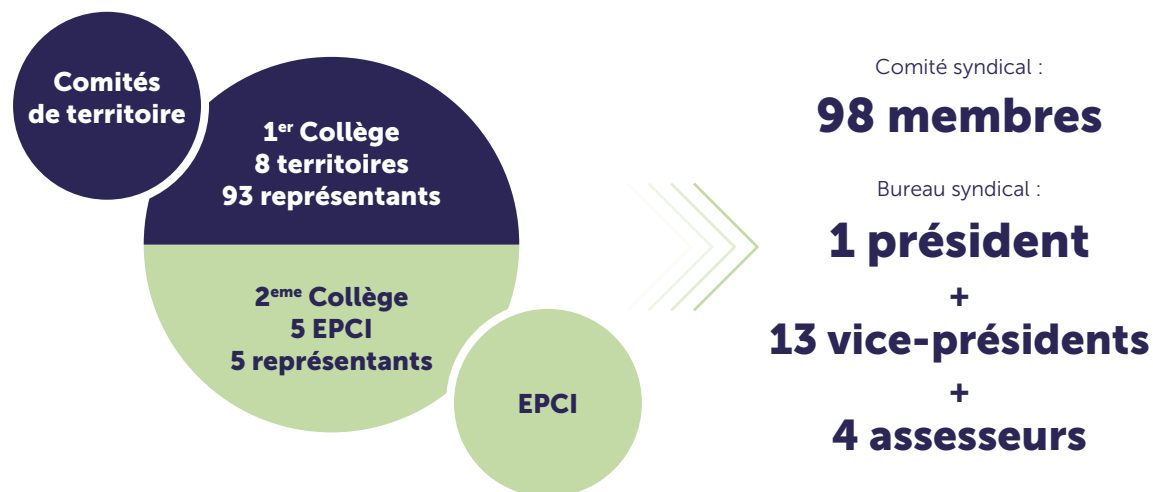


Le comité syndical

Le comité syndical du SDESM est l'instance délibérative qui détermine la politique générale du syndicat et vote les principales décisions.

Ses membres sont désignés par l'ensemble des délégués titulaires (2 par communes, 1 par EPCI) et suppléants (1 par commune) issus des conseils municipaux et communautaires.

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL



LES 8 TERRITOIRES

1. Pays de Meaux et de l'Ourcq : **11 délégués**
2. Nord-Ouest Seine-et-Marnais : **13 délégués**
3. Brie Centrale : **15 délégués**
4. Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau : **15 délégués**
5. Pays de Nemours, Gâtinais et Moret : **9 délégués**
6. Pays de Montereau et Bassée-Montois : **11 délégués**
7. Provinois et Deux Morin : **11 délégués**
8. Coulommiers Pays de Brie : **8 délégués**

Le bureau syndical

Élus par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, les membres du bureau sont, au 1^{er} octobre 2026, le président, 13 vice-présidents et 4 assesseurs.

PRÉSIDENT



Pierre YVROUD

Président du Syndicat des Énergies de Seine-et-Marne

VICE-PRÉSIDENTS



Christian POTEAU

Territoire Brie Centrale

1^{er} Vice-président

Chargé des relations avec l'État, le Département et la Région



Philippe BAPTIST

Territoire Nord-Ouest Seine-et-Marnais

4^{ème} Vice-président

Chargé des réseaux de chaleur et de froid et de la performance énergétique des bâtiments publics

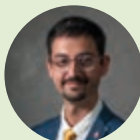


Gilles DURAND

Territoire Brie Centrale

7^{ème} Vice-président

Chargé des travaux sur le réseau électrique basse tension et des infrastructures associées



Julien AGUIN

Territoire Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau

10^{ème} Vice-président

Chargé des relations avec la FNCCR



Michael ROUSSEAU

Territoire Provinois et Deux Morin

13^{ème} Vice-président

Chargé du SIG et de la stratégie Open Data



Pascal FOURNIER

Territoire Coulommiers Pays de Brie

2^{ème} Vice-président

Chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et des relations avec RTE et NaTran



Didier FENOUILLET

Territoire Pays de Montereau et Bassée-Montois

5^{ème} Vice-président

Chargé de l'éclairage public



Olivier DELMER

Territoire Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau

8^{ème} Vice-président

Chargé du développement des énergies renouvelables électriques et de l'autoconsommation collective



Isabelle PERIGAULT

Territoire Brie Centrale

11^{ème} Vice-présidente

Chargée de la stratégie financière et budgétaire pluriannuelle

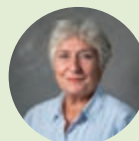


Jacques ILLIEN

Territoire Pays de Nemours, Gâtinais et Moret

3^{ème} Vice-président

Chargé de la mobilité électrique et du développement des carburants décarbonés



Claire CAMIN

Territoire Nord-Ouest Seine-et-Marnais

6^{ème} Vice-président

Chargée de la commande publique durable et des achats d'énergie



Bruno LANDAIS

Territoire Pays de Nemours, Gâtinais et Moret

9^{ème} Vice-président

Chargé du suivi des PCAET des intercommunalités et des relations avec les associations d'élus



Julien LELOUP

Territoire Pays de Meaux et de l'Ourcq

12^{ème} Vice-président

Chargé du suivi de la stratégie de communication externe et événementielle

ASSESEURS



Jean-Michel MORER

1^{er} assesseur



Marie-Charlotte NOUHAUD

2^{ème} assesseur



Dominique BOSSE

3^{ème} assesseur



Emmanuel CATTIAU

4^{ème} assesseur



Les concessions d'électricité et de gaz

Le contrôle de la concession d'électricité

Autorité concédante, le SDESM confie à Enedis la gestion du réseau public de distribution d'électricité sur son territoire. Conformément à ses obligations, le syndicat exerce un contrôle du concessionnaire afin de veiller au respect du cahier des charges et à la qualité du service public rendu aux usagers.

En 2025, le contrôle du concessionnaire Enedis a porté sur les thèmes suivants :

- la performance du concessionnaire,
- le tableau de bord et le suivi des indicateurs de performance,
- l'expertise comptable.

CHIFFRES CLÉS



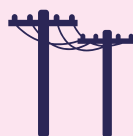
4 233
GWh acheminés



219 M€ de recettes
d'acheminement



7 041 km
de réseau HTA



6 302 km
de réseau BT



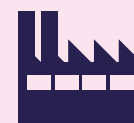
7 710 postes de
transformation (HTA/BT)



414 893
usagers (HTA/BT)



1 358
usagers clients HTA



9 558 installations
de production

2025 MARQUE UNE AMÉLIORATION DU CRITÈRE B

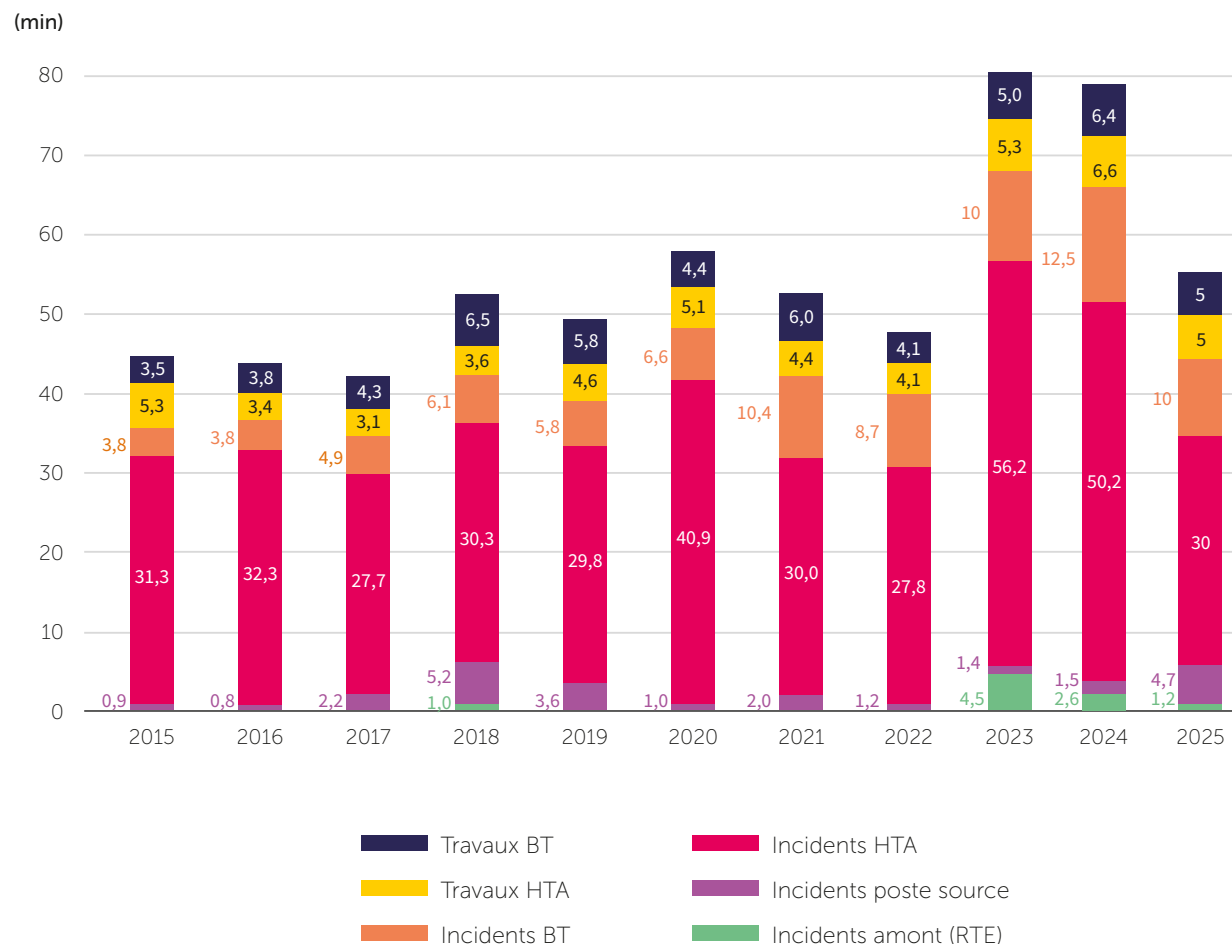
Le contrôle du concessionnaire repose notamment sur l'analyse du critère B, indicateur clé correspondant à la durée moyenne de coupure par usager. Ce critère est influencé par divers facteurs, tels que les incidents et travaux sur les réseaux HTA/BT, les incidents en amont (origine RTE) et les incidents aux postes sources.

Sur les dernières années, le critère B a montré une forte variabilité du fait des aléas climatiques et de la fragilité de certains réseaux. Après une amélioration en 2022, il a fortement augmenté en 2023 (de près de 80 %) avant de connaître une nouvelle hausse en 2024. En 2025, le critère B revient désormais vers une valeur proche des standards d'avant 2020.

Le critère B HIX (hors événements exceptionnels et incidents RTE) affiche lui aussi une amélioration par rapport à 2024, notamment sur le réseau HTA, avec une réduction du nombre d'incidents. Cependant, les incidents sur les postes sources marquent eux une augmentation significative (+219 %)

Il est à noter que le critère B HIX hors incidents en amont (RTE) de la concession passe à nouveau sous la barre de la moyenne nationale avec 54,7 minutes contre 62 minutes pour l'ensemble de la France.

Évolution du critère B de la concession (2015-2025)



LA QUALITÉ DE TENSION

Le contrôle du concessionnaire inclut aussi l'analyse de la qualité de la tension, mesurée par le taux de départs mal alimentés (DMA). Ce taux reflète le nombre d'utilisateurs recevant une tension inférieure au seuil minimal admissible.

À la fin de l'année 2025, 320 utilisateurs, soit 0,1 % des clients de la concession, étaient concernés, contre 1 175 en 2024.

L'ANALYSE DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE CONCESSIONNAIRE

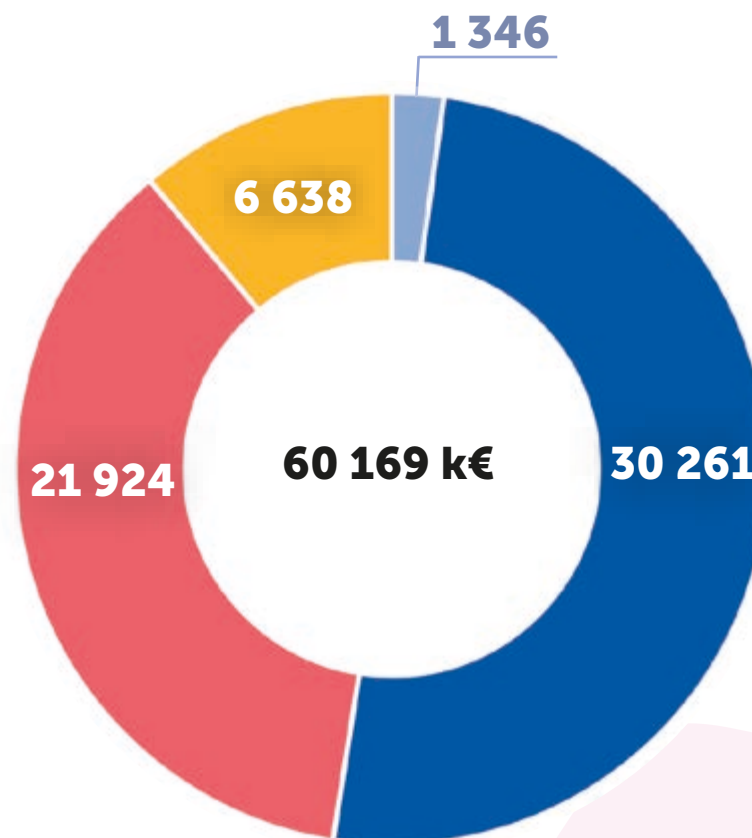
Le SDESM réalise chaque année l'évaluation du plan d'investissement du concessionnaire comprenant les actions pour l'amélioration de la qualité et la continuité de la fourniture.

SUIVI DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Élaboré conjointement avec Enedis, le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) couvre la période 2022-2025. Il fixe les orientations prioritaires d'Enedis en matière d'investissement sur le territoire concédé.

Le programme fait l'objet d'un suivi régulier à travers 4 réunions annuelles entre les équipes du SDESM et celles d'Enedis.

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Le contrôle de la concession de gaz

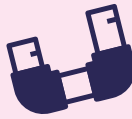
L'analyse porte principalement sur les aspects sécuritaires et patrimoniaux des réseaux du concessionnaire et s'appuie sur les données quantitatives et qualitatives des installations, du fluide ou des investissements :

- la qualité de fourniture de gaz naturel,
- le niveau des investissements sur le réseau de gaz,
- la mise en œuvre des obligations de surveillance et de contrôle du patrimoine du réseau de gaz naturel,
- la valeur du patrimoine de la concession gaz.


1 147 GWh
acheminés


54 808
bénéficiaires

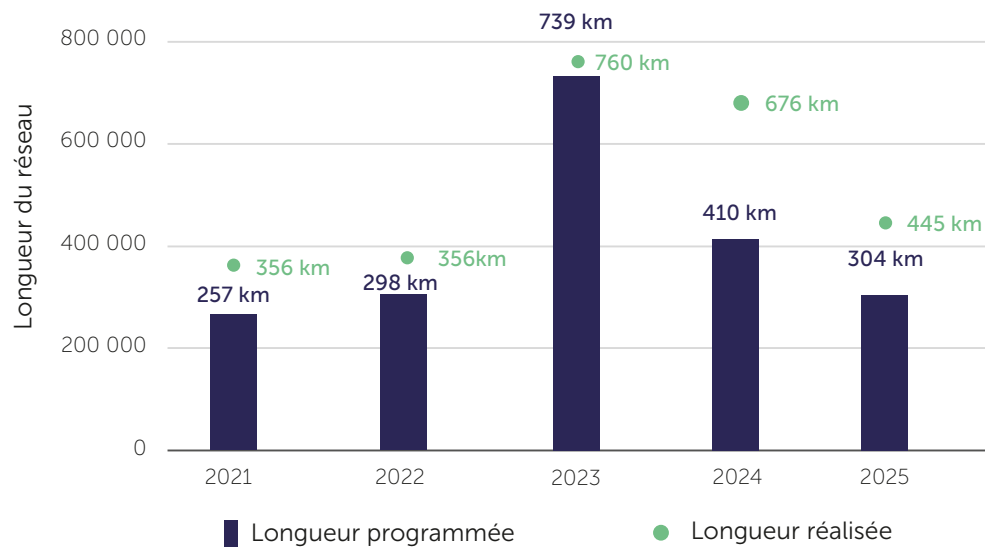

482
mises en service


1 726 km
de canalisation gaz


5,08 M€
d'investissement


672
incidents

Évolution du linéaire surveillé sur les 5 derniers exercices observables



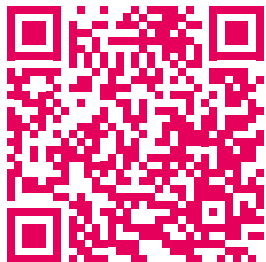
Chaque année, une partie du réseau est inspecté, garantissant une couverture complète du territoire sur 4 ans. 100 % des réseaux sont bien été vérifiés dans les délais contractuels, attestant du respect des engagements de GRDF.



Le contrôle au quotidien des concessionnaires d'électricité et de gaz

En 2025, **75** dossiers ont été traités. Plus de 95 % des demandes concernaient :

- ▶ à des problèmes liés à l'état des supports **(32 %)**,
- ▶ à des demandes de renseignements **(17,3 %)**,
- ▶ à la qualité de l'électricité **(25,3 %)**,
- ▶ aux réseaux de gaz **(1,3 %)**,
- ▶ aux postes de transformation et coffrets BT **(18,6 %)**,
- ▶ à l'élagage **(1,3 %)**.



Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle
sur notre site internet ou en scannant ce QR Code

La qualité de la fourniture



En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, le SDESM œuvre activement à l'amélioration continue de la qualité de la fourniture sur son territoire. Cela passe par des travaux de renforcement, la modernisation des postes de transformation, ainsi qu'une campagne de mesures de la tension. Ces interventions permettent de sécuriser le réseau, de renforcer sa résilience et d'anticiper les besoins liés à la transition énergétique.

LES RENFORCEMENTS

En 2025, 20 opérations de renforcement ont été réalisées sur l'ensemble du territoire, représentant **2 519 mètres linéaires de réseau modernisé** sur le territoire du SDESM. Préconisés par Enedis, ces travaux ont bénéficié d'un soutien financier du CAS Facé* à hauteur de 80 %.

* CAS Facé : Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».



Montant des travaux
910 000 € HT

LA DÉMOLITION DES POSTES TOURS

Chaque année, à la demande des communes, le SDESM procède à la suppression des postes tours afin d'améliorer la qualité du réseau.



2 postes neufs
ont été réceptionnés

Aufferville et Lumigny-Nesles-Ormeaux



Pour un montant de
324 000 €



Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux



LA RÉNOVATION DES POSTES DE TRANSFORMATION

Avec 7 710 postes présents sur le territoire du SDESM, ces interventions ciblées contribuent à maintenir la fiabilité du réseau. À titre indicatif, le coût moyen d'une rénovation complète s'élève à environ 1 900 € TTC.

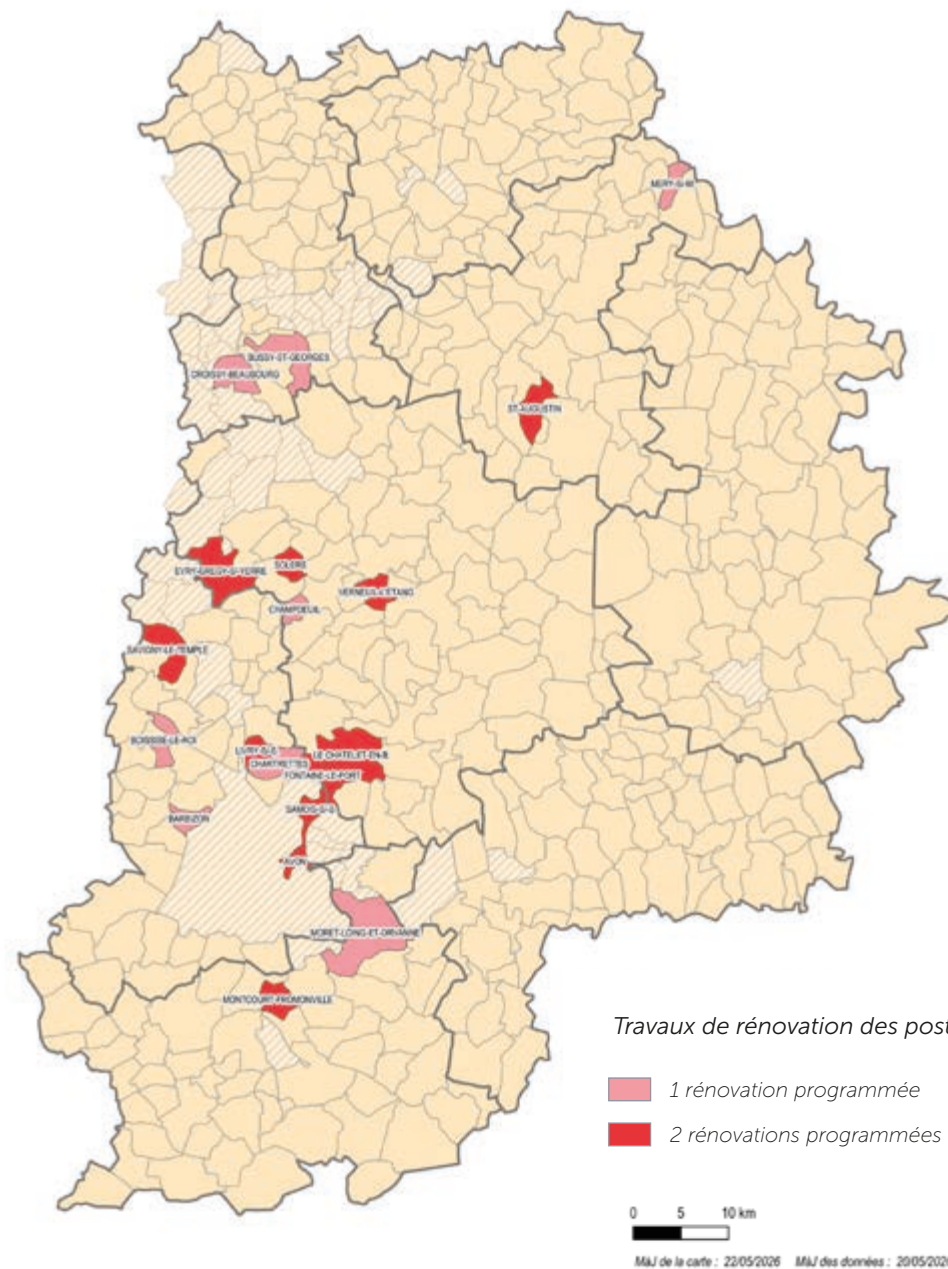
Dans le cadre de son programme annuel, le SDESM propose aux communes la rénovation de deux postes de transformation par an.

En 2025, **30** postes de transformation ont fait l'objet d'une rénovation pour un montant de **59 918 € TTC**.



Commune de Croissy-Beaubourg
Rue Amboise Croizat

Rénovation des postes sur le réseau BT/HTA



LA CAMPAGNE DE POSE D'ENREGISTREURS DE TENSION

Depuis 2018, le SDESM conduit chaque année une campagne de mesure de la tension électrique au domicile d'utilisateurs volontaires afin d'évaluer la qualité de desserte sur le réseau concédé et de prioriser d'éventuels travaux de renforcement.

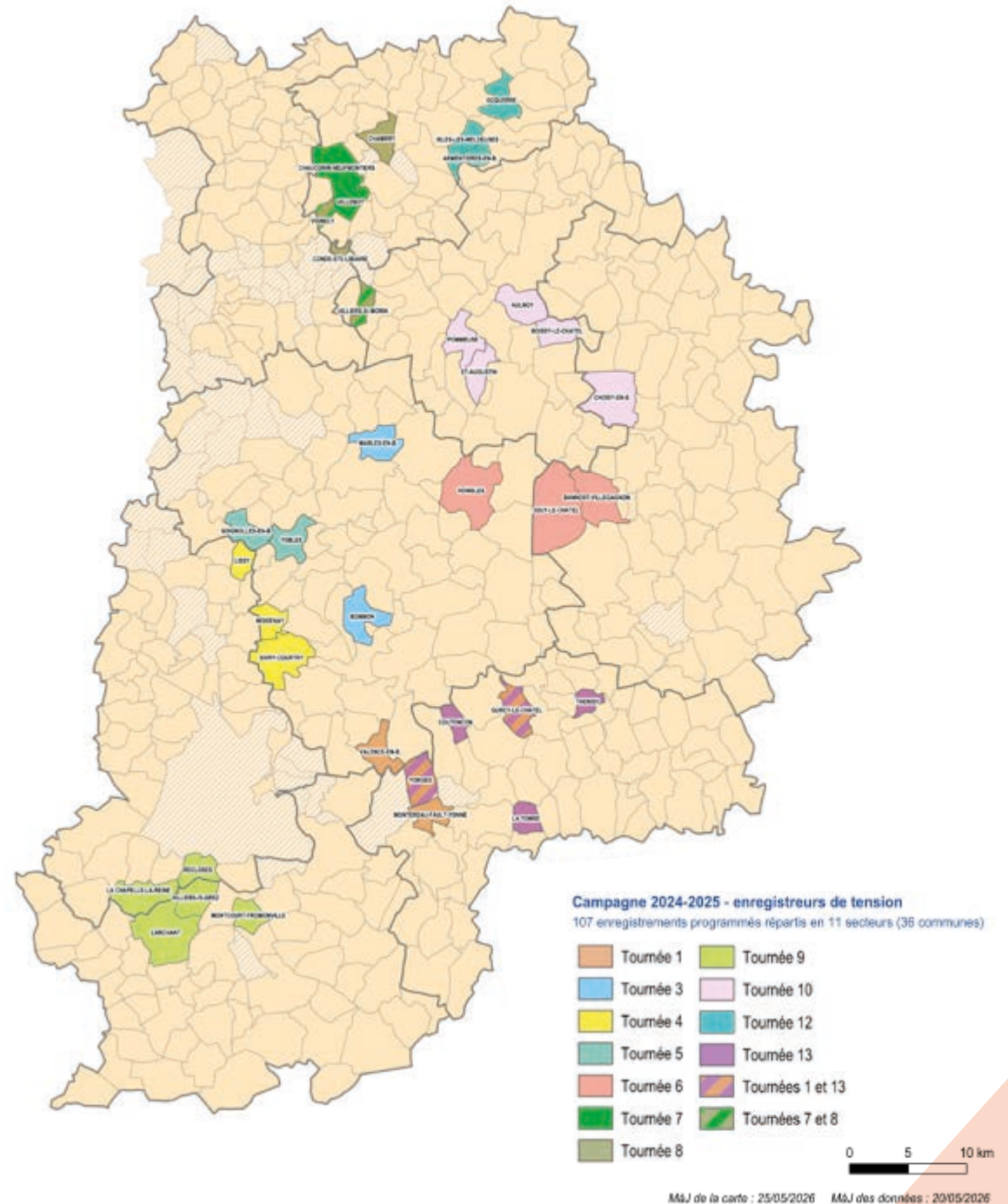
Lors de la campagne 2024-2025, **107** enregistreurs ont été installés dans **36** communes.

Cette huitième tournée de mesures a été menée du 11 décembre 2024 au 4 avril 2025, sur la base d'une programmation de 10 tournées de 10 usagers, identifiés en lien avec les communes.

L'analyse des données a mis en évidence plusieurs cas de tension non optimale :

- **15** usagers avec une qualité de tension jugée **moyenne**,
- **10** usagers avec une qualité **mauvaise**,
- **6** usagers avec une qualité **hors standard qualité** (non conforme aux normes en vigueur).

Ces résultats ont été transmis à Enedis, avec une demande de prise en compte spécifique des cas les plus critiques (qualité mauvaise ou hors standard) et d'un retour sur les mesures correctives envisagées.

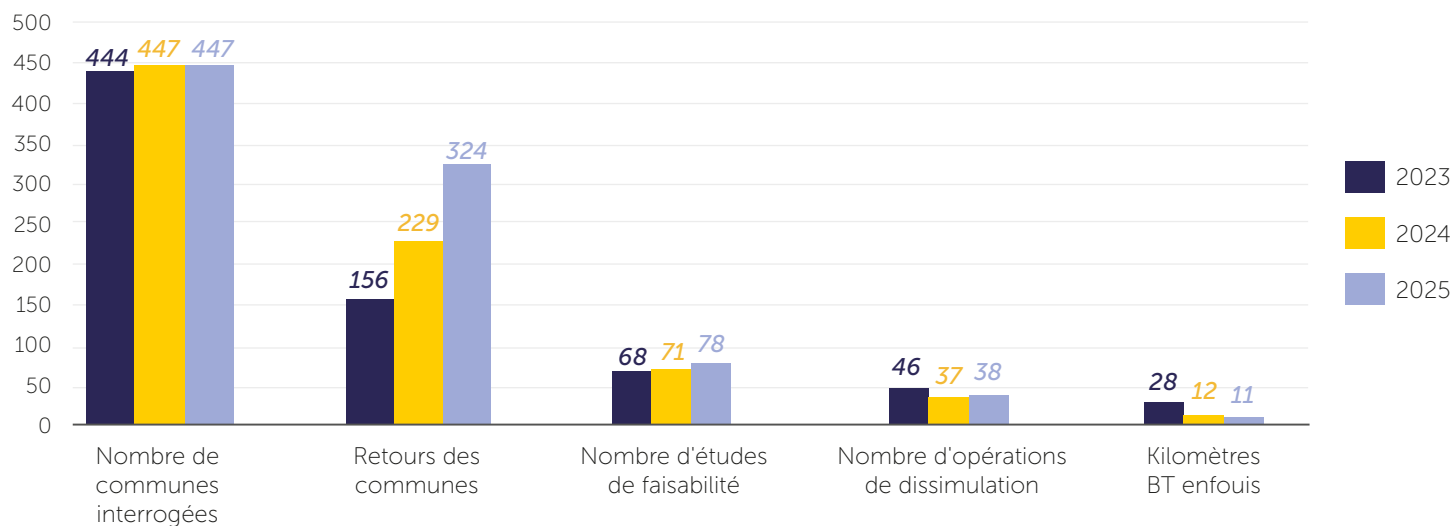


An aerial photograph showing a construction site for the installation of electrical networks. A large excavator is positioned on a concrete foundation, with its arm extended. Several workers in orange safety gear and hard hats are visible on the site. A large pile of sand or gravel is on the left. The site is bordered by a concrete wall and a green lawn. A dog is visible on the right side of the lawn.

La dissimulation des réseaux électriques

À la demande des communes, le SDESM produit les études de faisabilité et assure la conduite de projet relative aux travaux de dissimulation des réseaux. Chaque opération prend en compte l'ensemble des réseaux aériens présents sur le périmètre concerné : moyenne et basse tension, éclairage public, télécommunications en cuivre et en fibre optique, ainsi que la vidéoprotection.

Evolution du nombre de projets de dissimulation



CHIFFRES CLÉS



11 km de réseau basse tension (BT) enfouis



8 M€ d'études et travaux tous réseaux



78 études de faisabilité effectuées



38 opérations de dissimulation du programme 2025 lancées

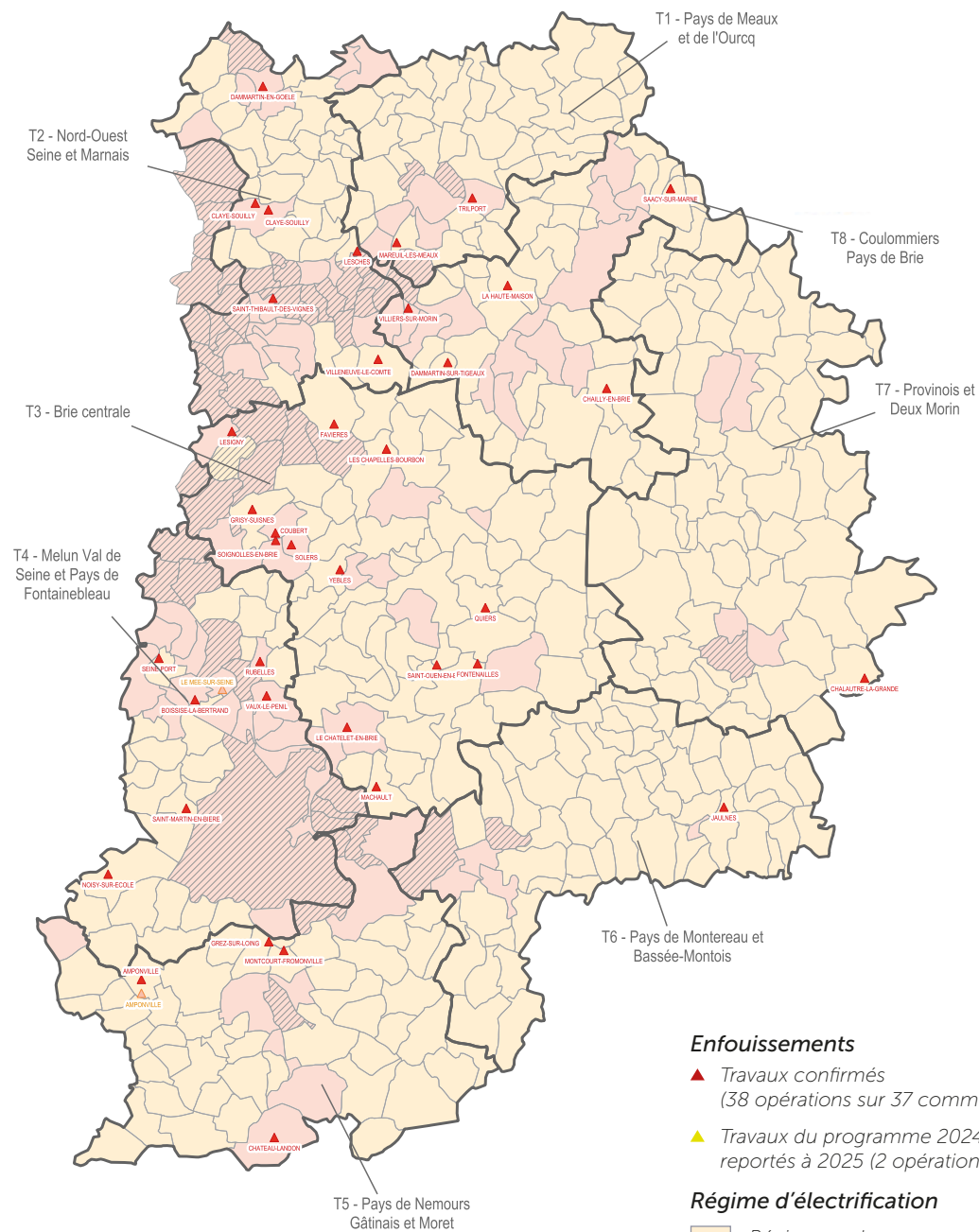


2 opérations de dissimulation du programme 2024 achevées



1 extension BT pour le raccordement d'un d'équipement communal

Travaux d'enfouissement



Avant



Commune de Claye-Souilly - Rue de Souilly

Après



Les points clés de l'année 2025

CRÉATION DU SERVICE TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Dans le cadre d'une réorganisation interne, le SDESM a procédé au regroupement du service Enfouissement des Réseaux et du service Qualité de Fourniture, donnant naissance au service Travaux sur Réseaux. Cette évolution vise à mutualiser des compétences complémentaires au sein d'un pôle unique comprenant cinq chargés d'affaire, afin d'assurer une meilleure coordination des interventions, une optimisation des ressources et une gestion plus cohérente des infrastructures de réseau au bénéfice des usagers.

LES SEMAINES DE PRÉVENTION DES ENDOMMAGEMENTS DE RÉSEAUX

Organisée chaque année depuis 10 ans par l'Observatoire Régional Île-de-France, cette initiative vise à faire de la pédagogie sur le terrain autour des enjeux liés au marquage-piquetage et au terrassement à l'aide de l'application PREVYS. À destination des responsables de projet, exploitants de réseaux, entreprises de travaux et gestionnaires de voirie, cette campagne de visites préventives sur chantier s'est déroulée du 15 septembre au 17 octobre 2025. Le SDESM a participé à cette campagne de prévention sur ses propres chantiers.

MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME E-PLAN

Le SDESM et Enedis ont engagé le déploiement de la plateforme collaborative E-Plan afin d'améliorer le suivi administratif et technique des projets de travaux. Cet outil collaboratif permet de sécuriser, tracer et centraliser les échanges entre les différents acteurs impliqués : le concessionnaire, le syndicat et les entreprises intervenantes. La plateforme devrait être opérationnelle en 2027.

L'éclairage public





Le SDESM accompagne les communes dans la modernisation de leurs installations, ainsi que dans l'exploitation et la gestion énergétique de leur parc. Depuis 2020, l'ensemble des points lumineux créés ou remplacés est équipé en LED.

LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Le SDESM accompagne les communes dans la gestion et l'entretien de leurs installations d'éclairage public à travers un marché de maintenance comprenant l'entretien préventif et curatif, la gestion des déclarations de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT/DICT), une astreinte 24h/24 et 7j/7, des visites préventives, un rapport annuel, ainsi que l'option performance énergétique.

Pour les communes dont il perçoit la part communale de l'accise sur l'électricité, le SDESM subventionne 75 % du montant HT des prestations (hors options).

Afin de faciliter le suivi des installations, le SDESM met gratuitement à disposition des communes adhérentes un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur. L'application SAGA, développée par Roch Service, permet de déclarer des pannes et de consulter les données du patrimoine d'éclairage. Elle est accessible gratuitement sur ordinateur et via l'application mobile SAGA mobile V2.

CHIFFRES CLÉS



361

communes adhérent
au marché de maintenance



750 000 €

de subventions versées
par le SDESM



67 013

points géolocalisés
dont 50 % équipés en LED



6 entreprises exploitantes

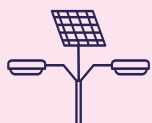
(Bir, Eiffage, Satelec,
Bouygues, Help et Spie).



CHIFFRES CLÉS



3 444
points lumineux
créés ou remplacés



39
mâts solaires
implantés



163
armoires
renovées



2 316 902 €
HT de subventions
versées par le SDESM

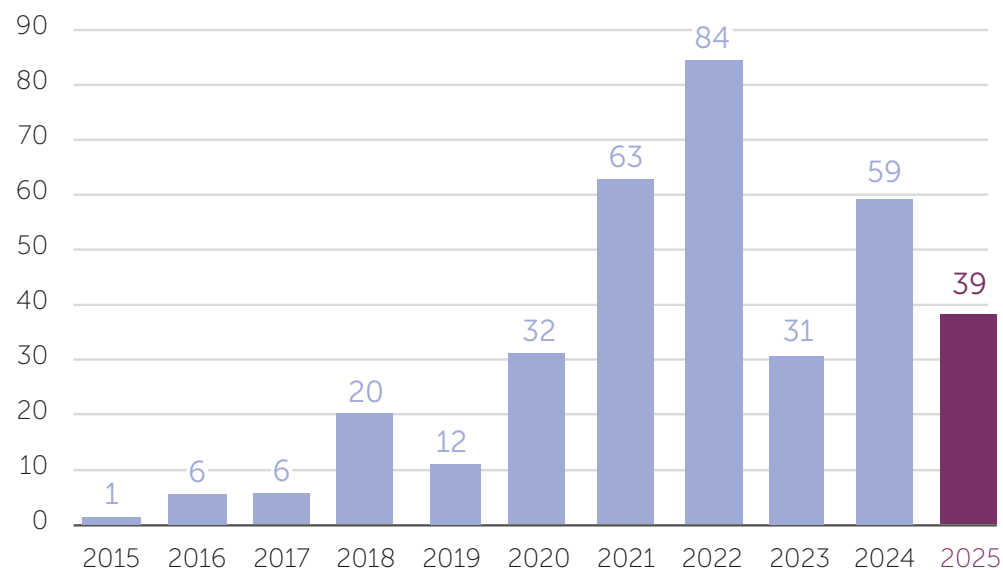


87
communes
bénéficiaires

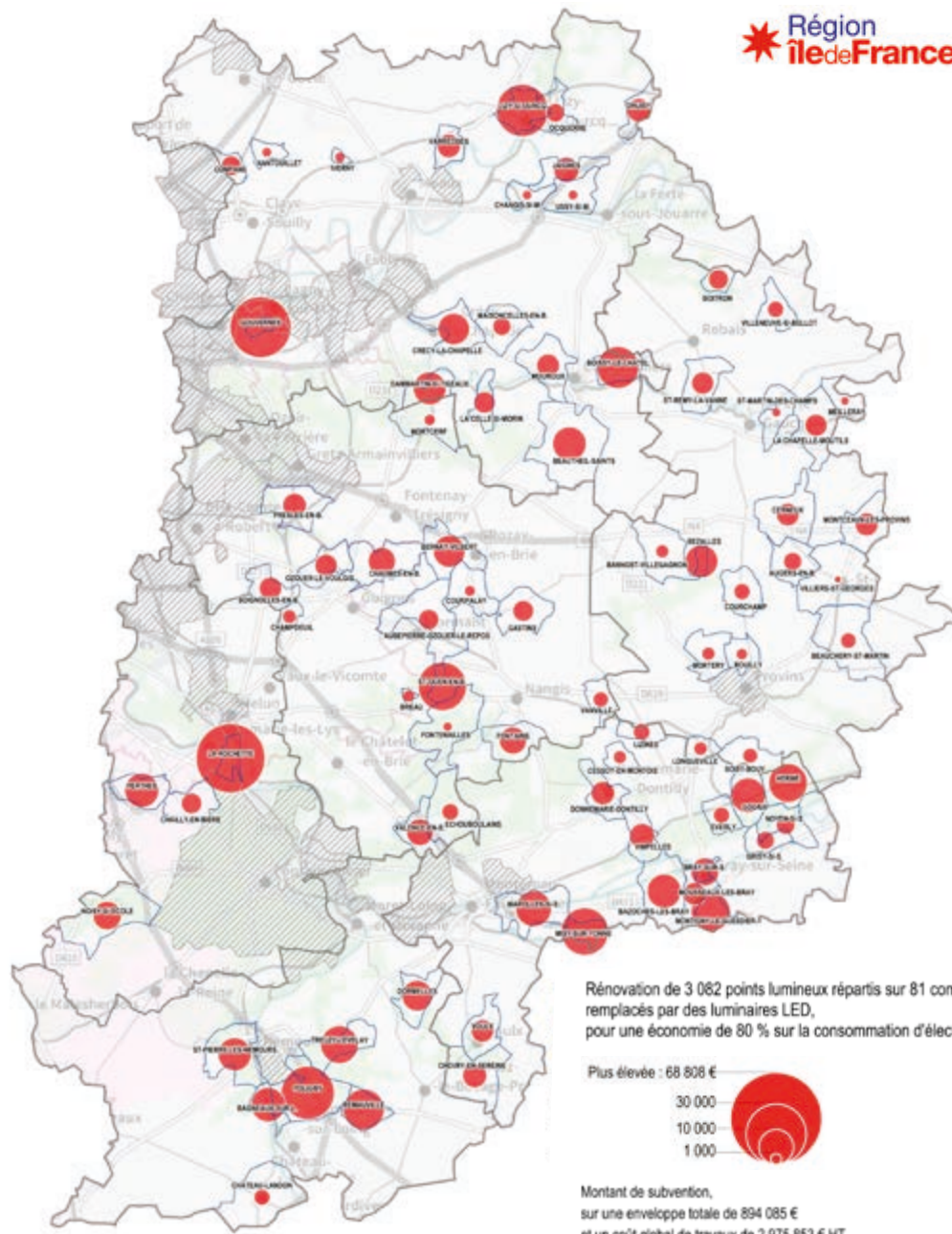
LES TRAVAUX

Conformément à sa charte d'éclairage public et fort de son expertise technique ainsi que de ses dispositifs d'aides financières, le SDESM assure, en tant que maître d'ouvrage délégué, la réalisation des travaux pour les communes, en s'appuyant sur un accord-cadre travaux.

Éclairage autonome solaire de 2015 à 2025



Communes financées par la Région Île-de-France



DES AIDES FINANCIÈRES POUR ACCOMPAGNER LES RÉNOVATIONS

En 2025, le SDESM a porté des dossiers de demande de subventions auprès de la Région Île-de-France pour les projets de rénovation de l'éclairage public. Ces subventions ont permis la modernisation de **3 082 points lumineux**, avec un gain énergétique de 80 %.

Le SDESM a obtenu **894 085 €** d'aides régionales pour le compte de 87 communes, représentant 30 % du coût HT des travaux.



La transition énergétique



Depuis plus de 10 ans, le SDESM accompagne les communes dans leurs démarches de réduction des consommations d'énergie et de transition vers des sources d'énergies décarbonées. Cet engagement se traduit par des actions concrètes menées dans plusieurs domaines clés : la performance énergétique des bâtiments publics, le développement des énergies renouvelables, la planification et la coordination à l'échelle intercommunale, ainsi que la promotion de la mobilité décarbonée.

La performance énergétique des bâtiments publics

LA MISSION DE CONSEIL EN PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les évolutions réglementaires (décret tertiaire, décret BACS et norme sur la qualité de l'air) poussent à apporter des conseils plus précis et ciblés afin d'accompagner les collectivités qui en font la demande. Le SDESM s'est équipé de capteurs supplémentaires en 2025 afin de pouvoir réaliser plus régulièrement des campagnes de mesures de température et de qualité de l'air sur les bâtiments publics des collectivités accompagnées.

Un marché en centrale d'achat portant sur plusieurs missions d'études énergétiques a été mis en place en février 2025. Les adhérents du syndicat, et en particulier les communes qui ne sont pas accompagnées par un ingénieur du SDESM, peuvent désormais commander différentes prestations d'études, comme des audits énergétiques ou des études de confort d'été.



30 communes
et EPCI accompagnés



9 conventions
arrivées à terme



8 nouvelles communes bénéficiaires
de la mission de conseil
en performance énergétique

LE PROJET EMIT (EXPLOITATION MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES)

Lancés en 2021 par le SDESM et le Syndicat d'Énergies des Yvelines, le groupement de commandes EMIT pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments publics rassemblait, en 2025, 10 collectivités seine et marnaises, représentant 46 bâtiments sous contrat. Tout au long du marché, le SDESM a assuré une participation financière de 50 % du montant de la prestation P2 (entretien courant) du contrat de maintenance pour ses communes membres du groupement.

Le marché a pris fin en septembre 2025 et n'a pas été reconduit, marquant la fin de cette coopération.

Les énergies renouvelables

Le SDESM assure l'accompagnement des adhérents pour leurs projets de chaleur renouvelable et leurs projets photovoltaïques.

En matière de chaleur renouvelable, le SDESM peut intervenir à deux titres :

- En tant qu'autorité compétente pour l'étude, la conception, la création et l'exploitation de réseaux de chaleur (en cas de transfert de compétence de la commune vers le syndicat) ;
- En tant que mandataire de l'ADEME pour l'accompagnement des porteurs de projets (publics ou privés), pour l'instruction et le versement des aides issues du Fonds chaleur, par le biais du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt).



LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Depuis le 1^{er} janvier 2023, au travers du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt), le SDESM gère et anime le Fonds Chaleur sur son territoire. Les subventions accordées sont discutées et validées avec l'ADEME. Depuis début 2023, le SDESM a conseillé une soixantaine de porteurs de projet, générant 27 demandes de subventions pour des études et 9 demandes pour des travaux. Sur ces trois premières années de fonctionnement, le CCRt a ainsi permis de notifier 202 716,90 € d'aides, parmi lesquelles 137 690 € ont d'ores et déjà été versés. En 2025, le CCRt a fait l'objet d'un avenant pour prolonger sa durée d'un an, repoussant son échéance au 31 décembre 2026.

À la différence de l'année 2024 marquée par beaucoup de dossiers relatifs à des études, l'année 2025 a enregistré une augmentation du nombre de dossiers « travaux ».

- **21** projets suivis
- **3** dossiers d'études financés pour un montant d'aide d'environ 40 000 €
- **5** nouveaux dossiers de travaux enregistrés
- **4** projets au stade de l'émergence (accompagnement mais sans dépôt de demande d'aide sur l'année)

Afin de faciliter la phase de définition du projet, le SDESM propose à ses adhérents de bénéficier d'un marché en centrale d'achats spécifique aux études de faisabilité de chaleur renouvelable. Ces prestations sont réalisées par le bureau d'étude Inddigo. Trois communes et un EPCI ont adhéré à ce marché en 2025.



ÉTUDES DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE CHALEUR

Lancée en 2023, l'étude, réalisée en lien avec la commune d'Avon, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et le syndicat de copropriétés de la Butte Montceau propriétaire d'un réseau privé, a été finalisée en 2025. En fonction des scénarios étudiés, deux sources énergétiques restent probantes dans la phase de mise en œuvre du projet, pour laquelle le format de mise en concurrence doit être précisé.

Également engagée en 2023, l'étude pour la commune de La Rochette a été finalisée en 2025. La suite du projet sera réalisée en lien avec la commune de Dammarie-lès-Lys et son délégataire de service public qui étudient l'extension de leur réseau de chaleur urbain.



RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE À LIZY-SUR-OURCQ

En 2025, la chaudière biomasse a connu plusieurs pannes qui n'ont pas compromis le service rendu aux usagers grâce à l'appoint-secours réalisé par les chaudières gaz. Elles ont en revanche impacté les performances globales du réseau de chaleur : le critère technique le plus notable est le taux d'énergies renouvelables qui est tombé à 49,1 % (par rapport à 76,3 % en 2024).

Le rendement du réseau reste toutefois stable avec **2 422 MWh de chaleur livrés** en 2025, soit un taux de 89,99 % contre 89,79 % en 2024.

Le titulaire de la DSP, Lizynergie Renouvelable, continue sa prospection pour raccorder de potentiels nouveaux clients en 2026, afin d'améliorer les résultats d'exploitation et de se rapprocher de la puissance cible définie dans le contrat de concession. Des dispositifs financiers d'équilibrage de la DSP, prévus au contrat, seront également étudiés en 2026.



PHOTOVOLTAÏQUE



Le SDESM réalise des études de pré-faisabilité photovoltaïque à la demande des communes, gratuitement. Depuis juin 2023, le SDESM est le référent seine-et-marnais pour le réseau Les Générateurs, piloté par l'ADEME.

En 2025, **16 communes** ont sollicité le SDESM pour être conseillées et potentiellement examiner un ou des projets photovoltaïques : trois avaient besoin d'un conseil ponctuel, 13 ont souhaité disposer d'une étude de pré-faisabilité sur un ou plusieurs sites de leur patrimoine (bâtiment, parking ou parcelle publique).

La planification et la coordination territoriale

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Entre 2018 et 2024, le SDESM a accompagné 9 EPCI de Seine-et-Marne dans l'élaboration de leur PCAET. Par ses missions en matière d'éclairage public, d'accompagnement à la rénovation du patrimoine bâti, de conseil et d'appui technique sur les énergies renouvelables, de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, le SDESM reste un partenaire clé des EPCI pour la réalisation et le suivi des actions de leurs PCAET, mais aussi pour leurs schémas directeurs des énergies ou leurs SCoT air-énergie-climat.

Le syndicat a notamment renforcé son lien avec les agents en charge des PCAET en contribuant activement, avec la DDT 77 et le Département de Seine-et-Marne, à la création en 2024 d'un groupe de travail dédié et à la mise en place d'une communauté d'échanges. Ce groupe de travail des chargés de mission PCAET a été réuni le 24 mars 2025 pour travailler sur les bilans à mi-parcours des PCAET.



LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Le SDESM a réuni la CCP « Transition énergétique » le 7 octobre 2025 pour une matinée dédiée à l'électricité solidaire, qui a rassemblé une quarantaine de participants. Electriciens sans frontière, Enedis, et les associations Sol Solidaire et kWh suspendu ont présenté leurs activités et leurs initiatives. Ce moment d'échange privilégié entre le SDESM et ses EPCI a mis en exergue le bien essentiel que constitue l'accès à l'électricité et l'opportunité nouvelle de partage de cette électricité, notamment vers les publics les plus en précarité, avec la promotion des opérations d'autoconsommation collective.



La mobilité décarbonée

Le SDESM poursuit le développement de solutions de mobilité durable, à travers la gestion de son réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques Ecocharge77 et sa participation à l'animation du club CapBioGNV.

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE : LE RÉSEAU ECOCHARGE77

Avec l'appui du marché de fourniture/installation attribué en 2023 à Bouygues Energies Services/ Equans, le SDESM a poursuivi en 2025 son plan de déploiement en bornes de recharges dont les engagements ont été décrits au sein de son Schéma Directeur des IRVE consultable sur la plateforme data.gouv.fr (ou en scannant le QR Code situé en bas à droite de cette page).


51

 bornes
installées

- ▶ 23 bornes 22 kW AC
- ▶ 17 bornes 24 kW DC
- ▶ 11 bornes 100 kW DC


582

points de charges


287

bornes de recharge


104

 points de
charge mis en service

+ 46%

 du nombre de
recharges entre 2024 et 2025

+ 25 613

recharges par rapport 2024



Consultez notre SDIRVE
sur data.gouv.fr
en scannant le QR code

81 246

recharges enregistrées :


8 851

 recharges d'utilisateurs utilisant
l'application mobile Ecocharge77

33 643

 recharges d'itinérants
utilisant le badge d'un opérateur tiers

33 692

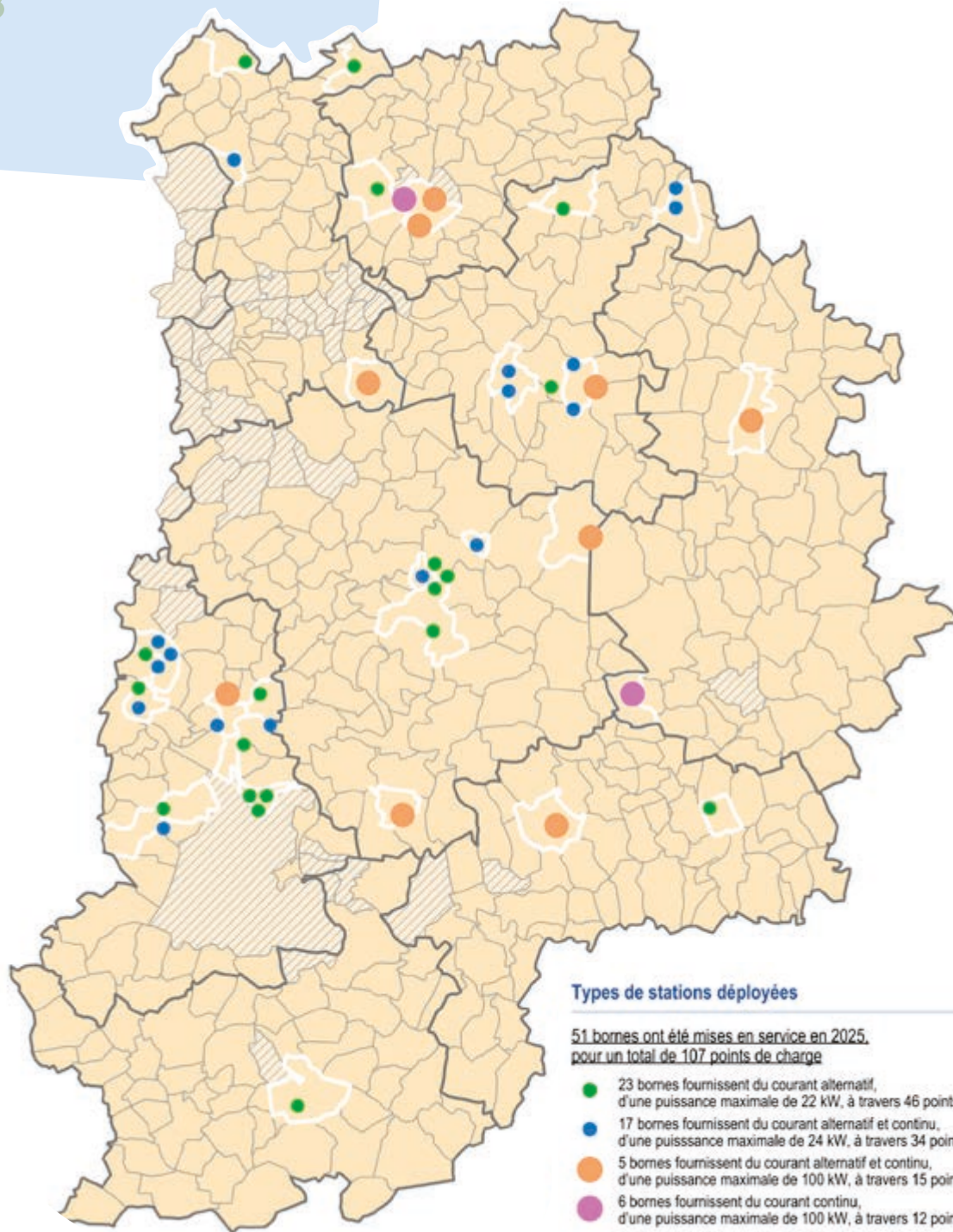
 recharges d'utilisateurs
utilisant le badge Ecocharge77

977

 recharges d'utilisateurs utilisant
le QR Code pour payer en ligne

4 083

 recharges d'utilisateurs
utilisant le lecteur de carte bancaire



Types de stations déployées

51 bornes ont été mises en service en 2025,
pour un total de 107 points de charge

- 23 bornes fournissent du courant alternatif, d'une puissance maximale de 22 kW, à travers 46 points de charge
- 17 bornes fournissent du courant alternatif et continu, d'une puissance maximale de 24 kW, à travers 34 points de charge
- 5 bornes fournissent du courant alternatif et continu, d'une puissance maximale de 100 kW, à travers 15 points de charge
- 6 bornes fournissent du courant continu, d'une puissance maximale de 100 kW, à travers 12 points de charge



Ecocharge77

le réseau de bornes de recharge du SDESM

MAINTENANCE ET PERFORMANCE DU RÉSEAU

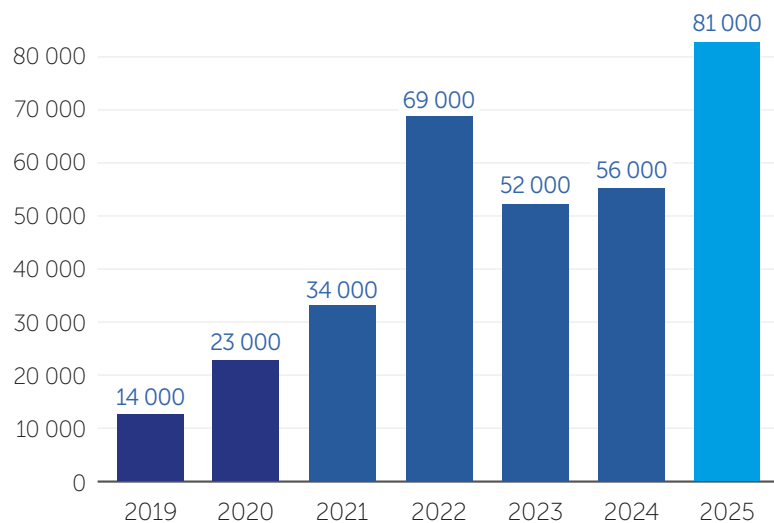
125 opérations de maintenance curative ont été réalisées en 2025, 50 réalisées par l'opérateur de maintenance et 75 réalisées par les agents du SDESM.

Malgré une hausse du nombre de bornes, le nombre d'intervention de maintenance reste stable, grâce à un matériel fiable et un suivi rigoureux du fonctionnement du parc par les équipes du SDESM.

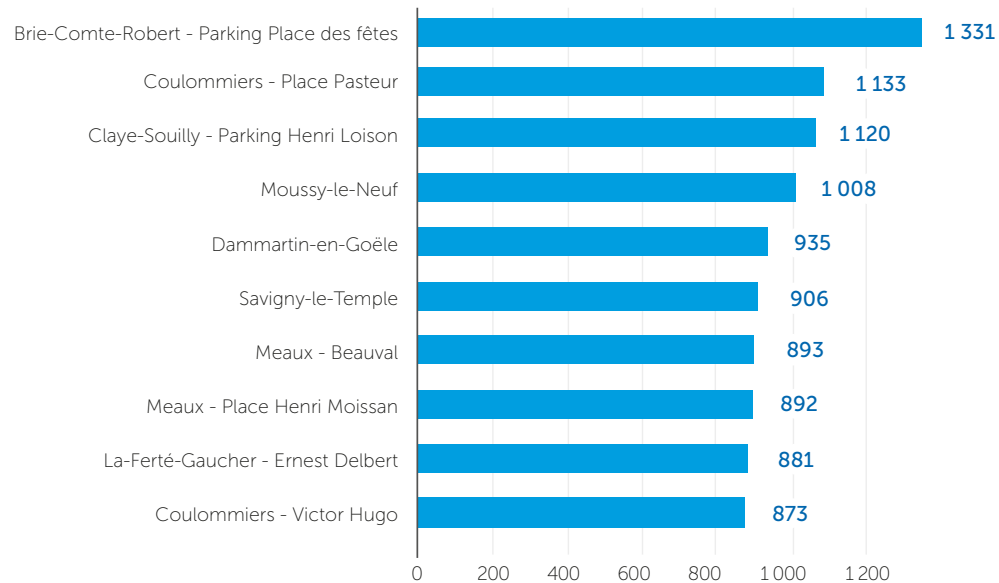
Les consommations d'électricité ont suivi la hausse du nombre de recharge avec une augmentation de près de 56 % des consommations, passant de 1155 MWh à 1809 MWh d'énergie délivrée aux véhicules, et une moyenne de consommation par véhicule d'environ 21 kWh par session de charge.

Le taux de disponibilité moyen du parc, se situe à 97 % sur l'année 2025 dans le prolongement des années précédentes et sur la base des indicateurs de qualité définis par l'AFIREV. Un second indicateur peut-être ici présenté, à savoir le rapport entre le nombre total de tentatives de recharges et le nombre de recharges ayant réellement abouti à une délivrance d'électricité aux véhicules. Cet indicateur se stabilise en 2025 à 95,3 % de taux de charges réussies (94,8 % en 2024).

Nombre de recharges facturables par an



TOP 10 du nombre de recharges



LE BIOGNV

En 2025, le SDESM a poursuivi son engagement auprès de ses partenaires (le Département de Seine-et-Marne, GRDF et GRTgaz) pour promouvoir l'utilisation du bioGNV en Seine-et-Marne et faciliter la création de nouvelles stations au bioGNV.

L'année 2025 a été marquée par l'inauguration de la station d'avitaillement BioGNV de Moret Loing et Orvanne, la finalisation d'une étude de faisabilité d'une station multi-énergies (IRVE + BioGNV) sur la communauté de communes du Provinois et la préfiguration d'une station multi-énergies sur la communauté de communes de la Brie Nangissienne.





Le système d'information géographique

Le SDESM met à disposition de ses adhérents et partenaires un portail collaboratif permettant de consulter une large palette de données géolocalisées : réseaux de distribution d'énergie, travaux de dissimulation de réseaux électriques, potentiels énergétiques, périmètres réglementaires, référentiels, etc. Ce portail, accessible sous convention, renforce la connaissance territoriale des communes, EPCI et associations utilisatrices.

CHIFFRES CLÉS



290

conventions actives



4 conventions
signées en 2025



22 097 consultations d'ArcOpole
en 2025 soit **15 % de plus** qu'en 2024



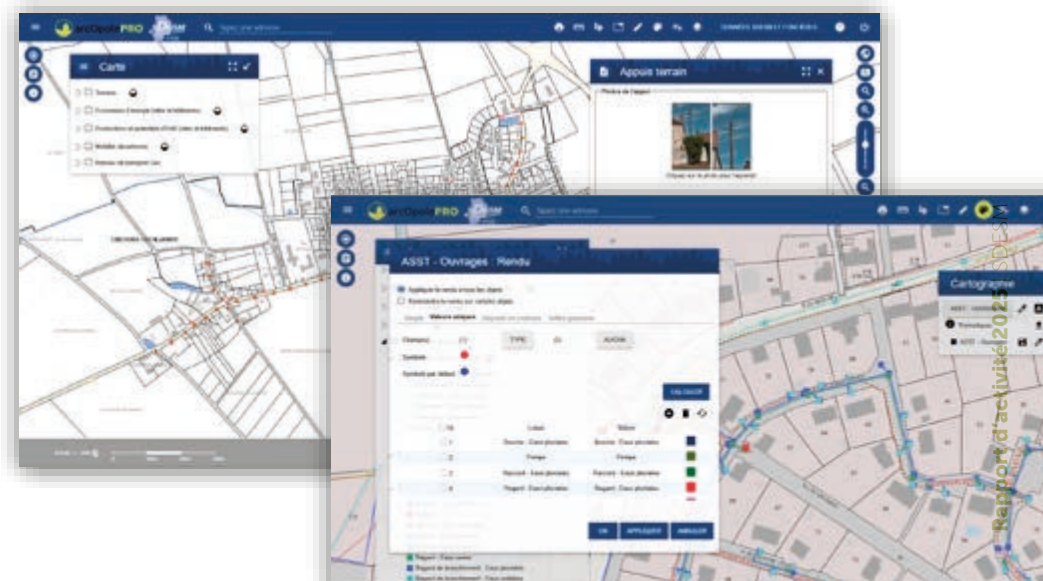
1 841 connexions mensuelles
en moyenne au portail SIG provenant
de **175** visiteurs différents

LES DÉVELOPPEMENTS DU PORTAIL SIG EN 2025

En 2025 le portail s'est enrichi d'une donnée inédite : **les points de livraison gaz et électricité du groupement d'achats d'énergie du SDESM**, sur l'ensemble du département (9 700 points géolocalisés sur la base de l'adresse déclarée par le membre du groupement).

Ont également été ajoutées des données exclusives à certaines communes :

- **Les appuis du réseau de distribution BT**, relevés par un prestataire rémunéré par le SDESM avec une précision inédite, accompagnés d'une photographie en pied et d'une caractérisation par une quinzaine d'attributs. Ce relevé n'a concerné que quinze communes à titre de test. Une nouvelle campagne de relevés est attendue en 2026. L'intégration permettra au SDESM de mieux contrôler à la fois son concessionnaire et les opérateurs de fibre optique, qui mutualisent le réseau pour leurs besoins propres.
- **Le plan de récolement complet** de 19 opérations de travaux du SDESM (enfouissements coordonnés de réseaux du programme 2022).
- **Le réseau d'assainissement d'une commune.**



LES TABLEAUX DE BORD EN LIGNE

Complémentaires à ArcOpole Pro, les tableaux de bord dynamiques combinent statistiques et cartographie pour offrir une vue synthétique des indicateurs clés du territoire, calculés directement depuis le SIG. En 2025, l'ensemble des tableaux de bord ont recueilli 1 254 vues.

En fin d'année, le service SIG a enrichi cette offre avec deux nouveaux outils consacrés à la performance énergétique des bâtiments :

- Caractères techniques de la construction,
- Consommations d'énergie.

Ces nouveautés complètent les deux premiers tableaux de bord lancés en 2024 sur la mobilité électrique.



LA CENTRALE D'ACHATS « LEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET DÉTECTION DE RÉSEAUX »

Les adhérents du SDESM ont la possibilité de commander des levés de précision sur le terrain par le biais d'une centrale d'achats dédiée, pour préparer une opération de réfection de voirie ou simplement connaître de façon précise leur patrimoine, tout en se conformant à la réglementation anti-endommagement des réseaux.

Grâce à ce dispositif, trois communes et un EPCI ont ainsi pu bénéficier, en 2025, des prestations de relevé. Six autres communes ont souscrit à la convention d'utilisation du marché en centrale d'achats pour des prestations à commander en 2026.



Retrouvez toutes les infos
sur la centrale d'achats SIG
sur notre site internet.

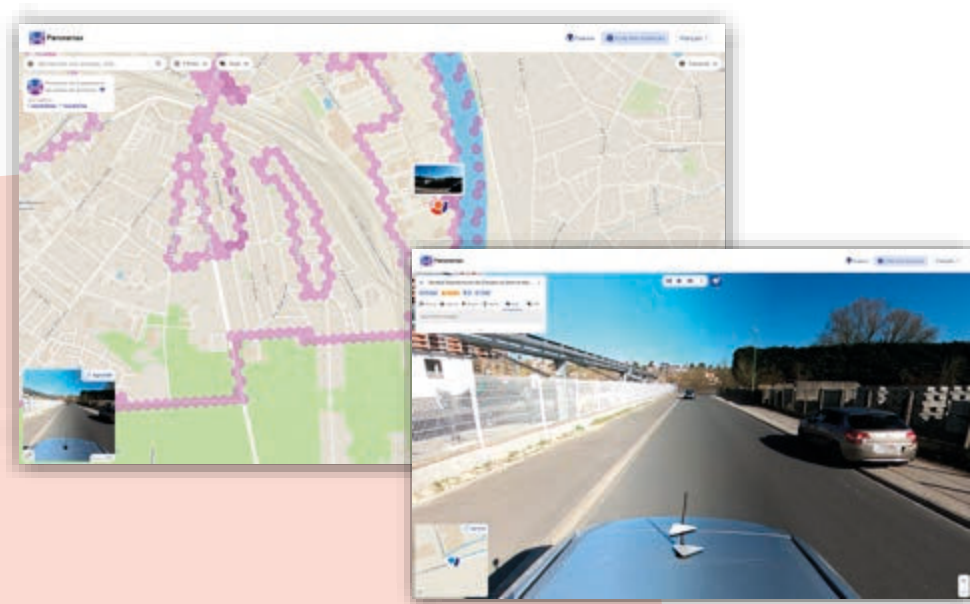
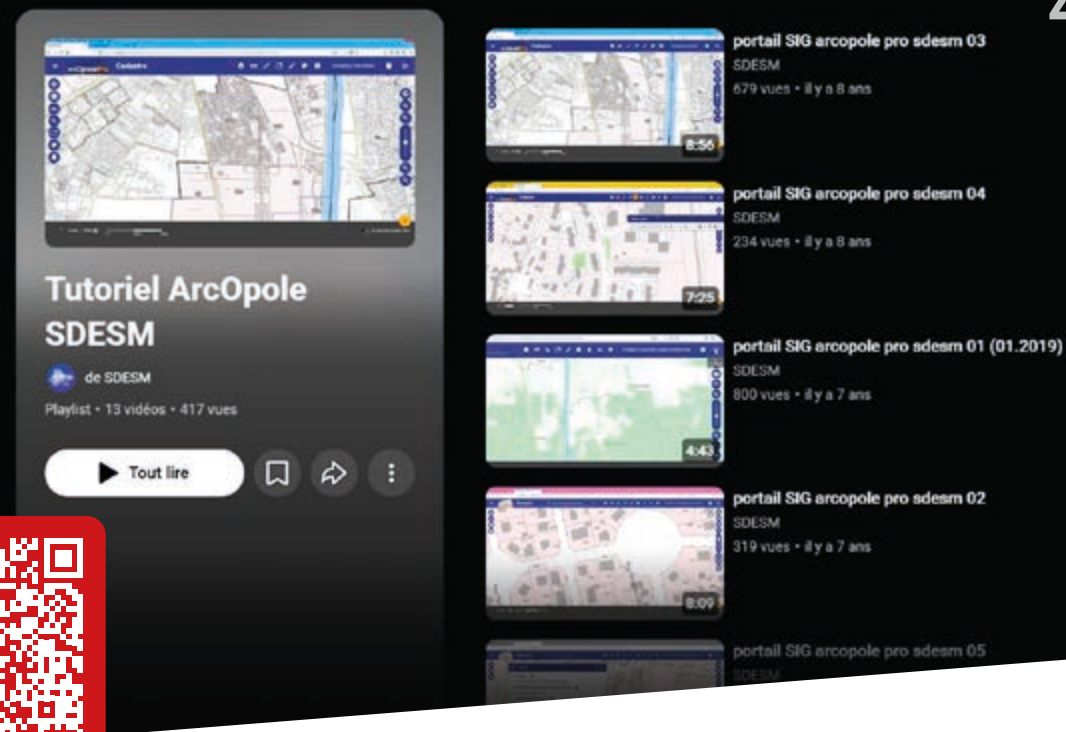
L'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS DU PORTAIL

Le service SIG a aussi organisé quatre sessions d'assistance à la prise en main des fonctionnalités du portail ArcOpole Pro, au siège du SDESM.

Ces événements ont réuni 21 personnes (agents et élus), répartis sur 17 communes.

Les tutoriels vidéos de présentation et d'explication du portail, ont été visionnés plus de 300 fois sur YouTube au cours de l'année 2025.

**Retrouvez nos
tutoriels ArcOpole Pro
sur notre chaîne YouTube.**



COLLABORATION À PANORAMAX

À l'occasion des déplacements des chargés d'affaire sur le terrain pour préparer les opérations de travaux, le service SIG a pris des clichés à 360 degrés sur quatre communes avant de les téléverser sur le serveur Panoramax, l'initiative française pour un StreetView libre et ouvert. L'IGN, partenaire technique de Panoramax, s'est chargé de flouter les éléments soumis au RGPD (visages, immatriculations des véhicules, etc.).

Les clichés anonymisés sont devenus consultables par le grand public. Une généralisation de cette expérimentation est envisagée en 2026. Le SDESM assure ainsi la couverture des voies ouvertes au public qui ne sont pas référencées dans les communes rurales, ou bien propose une couverture plus récente.



La commande publique et les achats d'énergie



Le SDESM agit en tant qu'acteur de la commande publique pour ses adhérents, en pilotant des procédures mutualisées et en apportant une ingénierie juridique, administrative et technique aux collectivités. Cette action s'articule autour de deux volets : la commande publique de travaux, de fournitures et de services et le groupement d'achats d'énergie.

LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2025, la centrale d'achats du SDESM a permis de proposer des marchés mutualisés à ses adhérents. Cette offre se compose de quatre marchés :

1. Acquisition et installation de bornes de recharges pour véhicules électriques (29 adhérents).
2. Études de chaleur thermique renouvelable (27 adhérents).
3. Détection et géoréférencement des réseaux et levé de fond de plan (11 adhérents).
4. Études de performances énergétiques et photovoltaïques (6 adhérents).

CHIFFRES CLÉS

92

actes d'achat de plus de 1 000 € réalisés hors procédure de marché en raison de leur montant

10

marchés à procédure adaptée

4

appels d'offres ouverts

1

contrat de concession

Toutes les procédures lancées en 2025 par le SDESM ont fait l'objet d'au moins un critère d'attribution ou d'une condition d'exécution à caractère environnemental et/ou sociale d'insertion.

Le groupement de commandes d'électricité

Un accord-cadre de fourniture d'électricité est toujours en cours jusqu'au 31 décembre 2028, ainsi qu'un premier marché subséquent qui se terminera le 31 décembre 2026, dont la société TotalEnergies est titulaire.

**329**

membres du marché
de fourniture d'électricité

**114 GWh**

consommés

**77,74 € HTT/MWh**

Prix moyen (Tarif base C5)





Le groupement de commandes de gaz

Le premier marché subséquent, attribué à la société EDF se termine le 31 décembre 2025.

En raison de plusieurs dysfonctionnements internes, dont l'implémentation défaillante d'un nouveau logiciel de facturation, EDF a rencontré des difficultés entraînant des retards dans la mise en œuvre de la facturation des membres du groupement de commandes. Le SDESM est intervenu régulièrement auprès de la direction commerciale régionale d'EDF pour régulariser ces situations.



211

membres du marché
de fourniture de gaz



128 GWh
consommés



58,28 € HTT/MWh
Prix moyen en gaz



Les finances et les ressources humaines

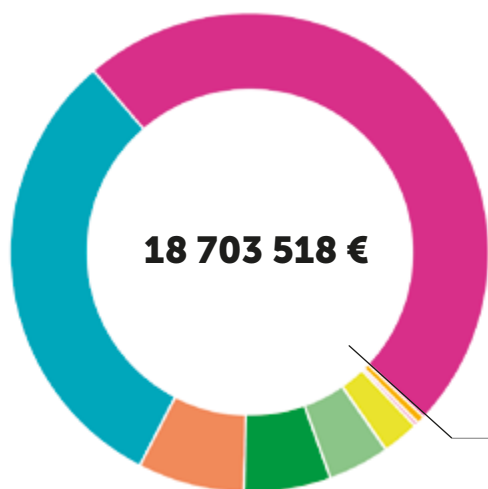
Budget 2025

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource du SDESM est le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité qui s'élève à 8 991 012 €.

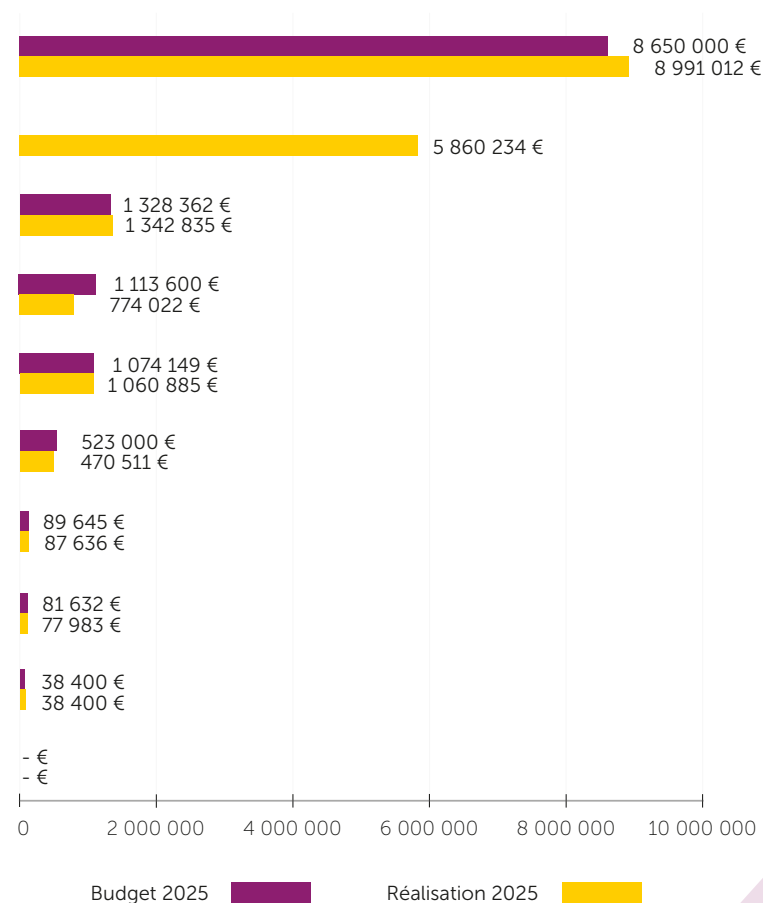
RECETTES

Répartition de la réalisation
du budget 2025



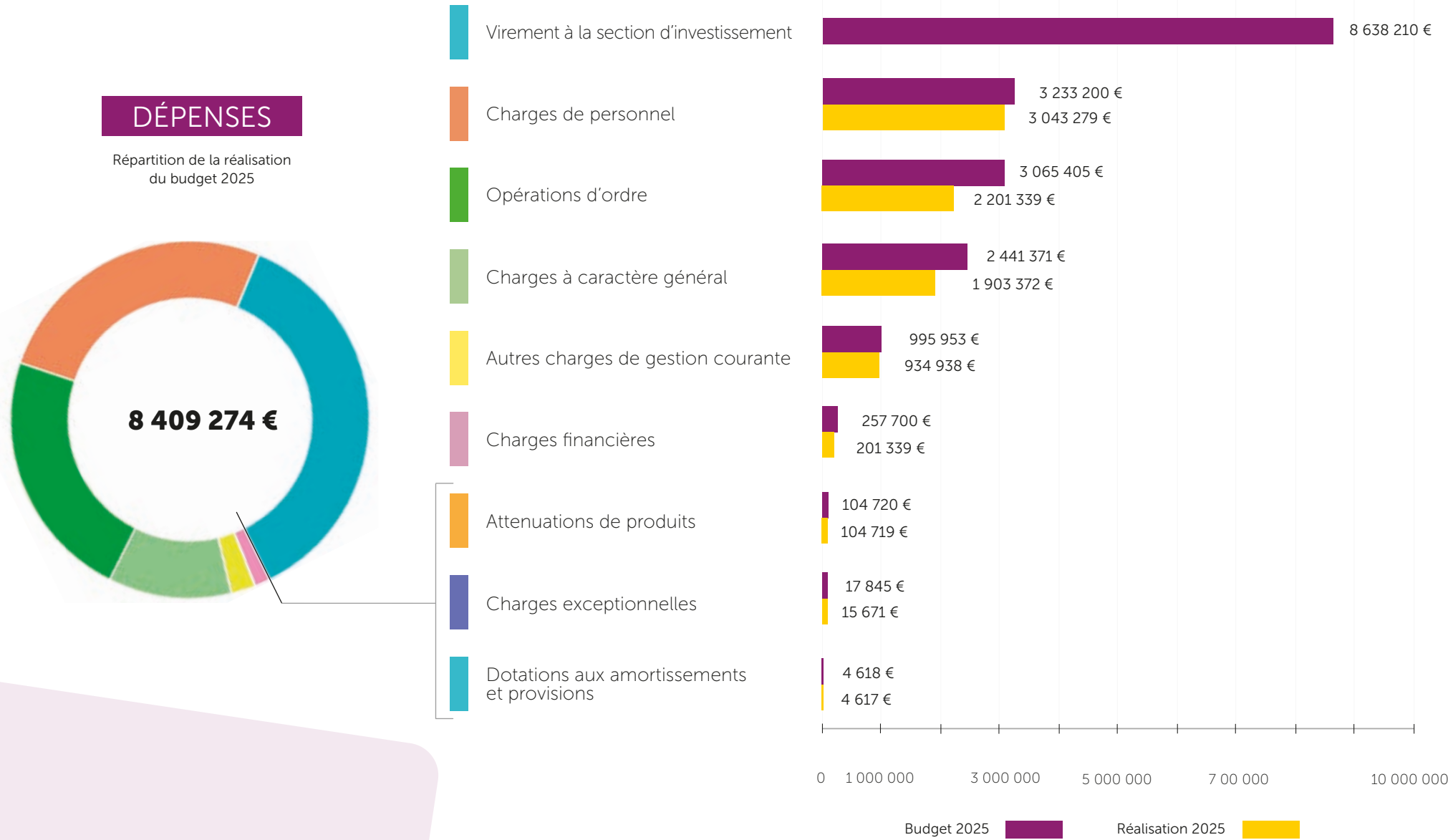
- Impôts et taxes
- Résultats reportés (R002)
- Autres produits de gestion courante
- Opérations d'ordre
- Dotations, subventions, participations
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Produits exceptionnels
- Remboursement de charges salariales
- Reprise sur amortissements et provisions
- Produits financiers

Section de fonctionnement - Recettes



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel constituent le poste le plus important du budget de fonctionnement (27 %), hormis les opérations d'ordre.



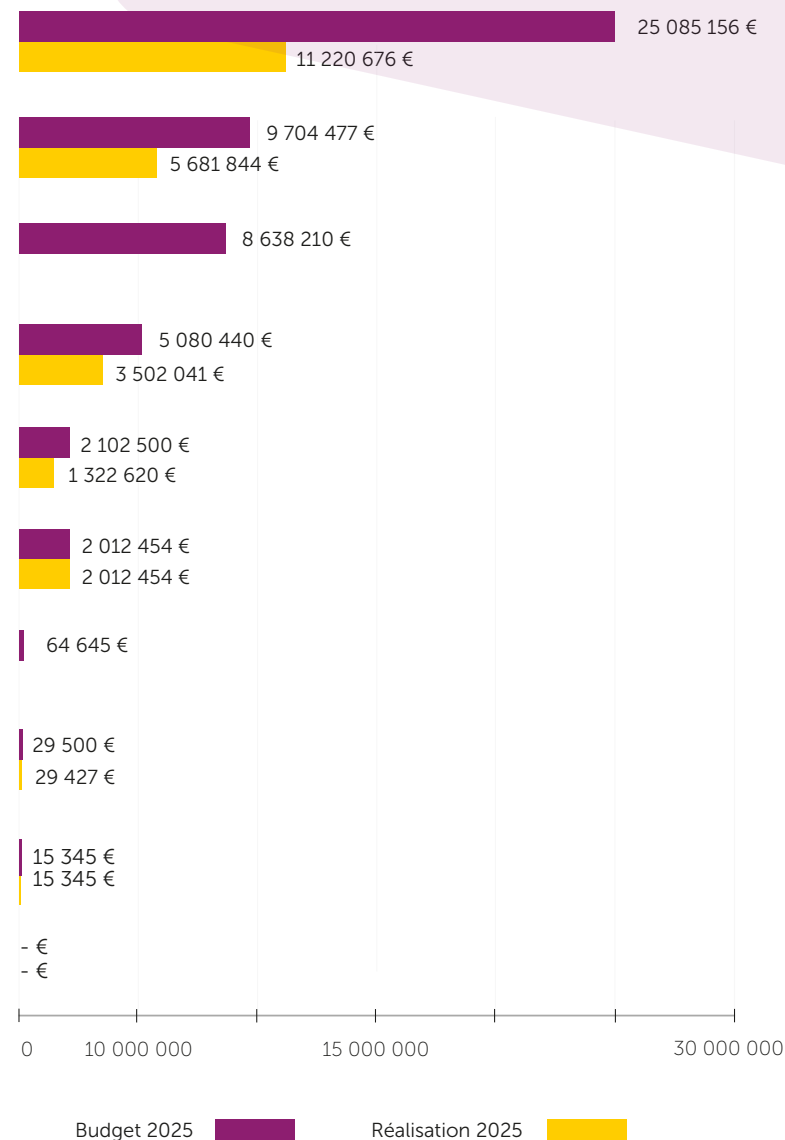
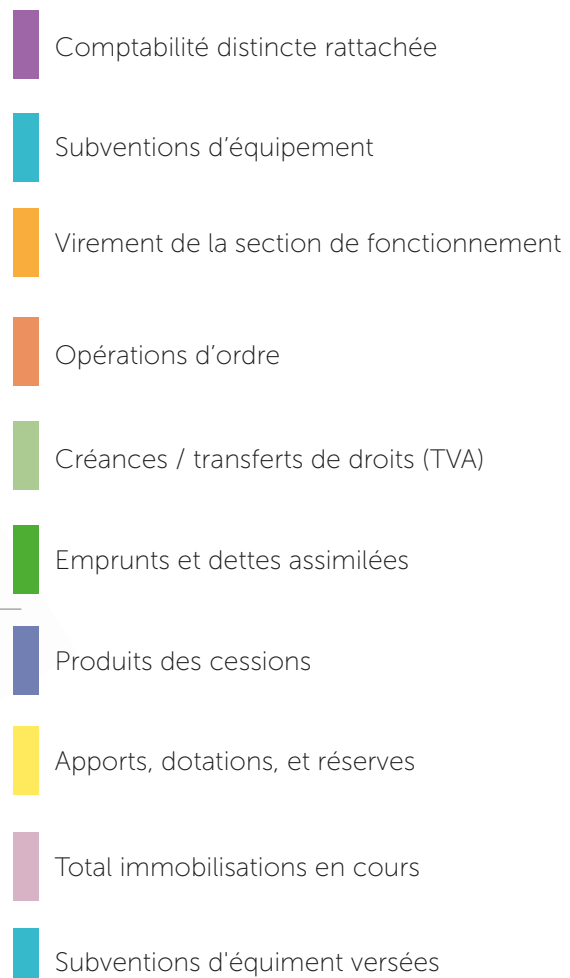
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SDESM touche des participations lors des enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS-FACE.

RECETTES

Répartition de la réalisation
du budget 2025

23 784 407 €



Budget 2025 Réalisation 2025

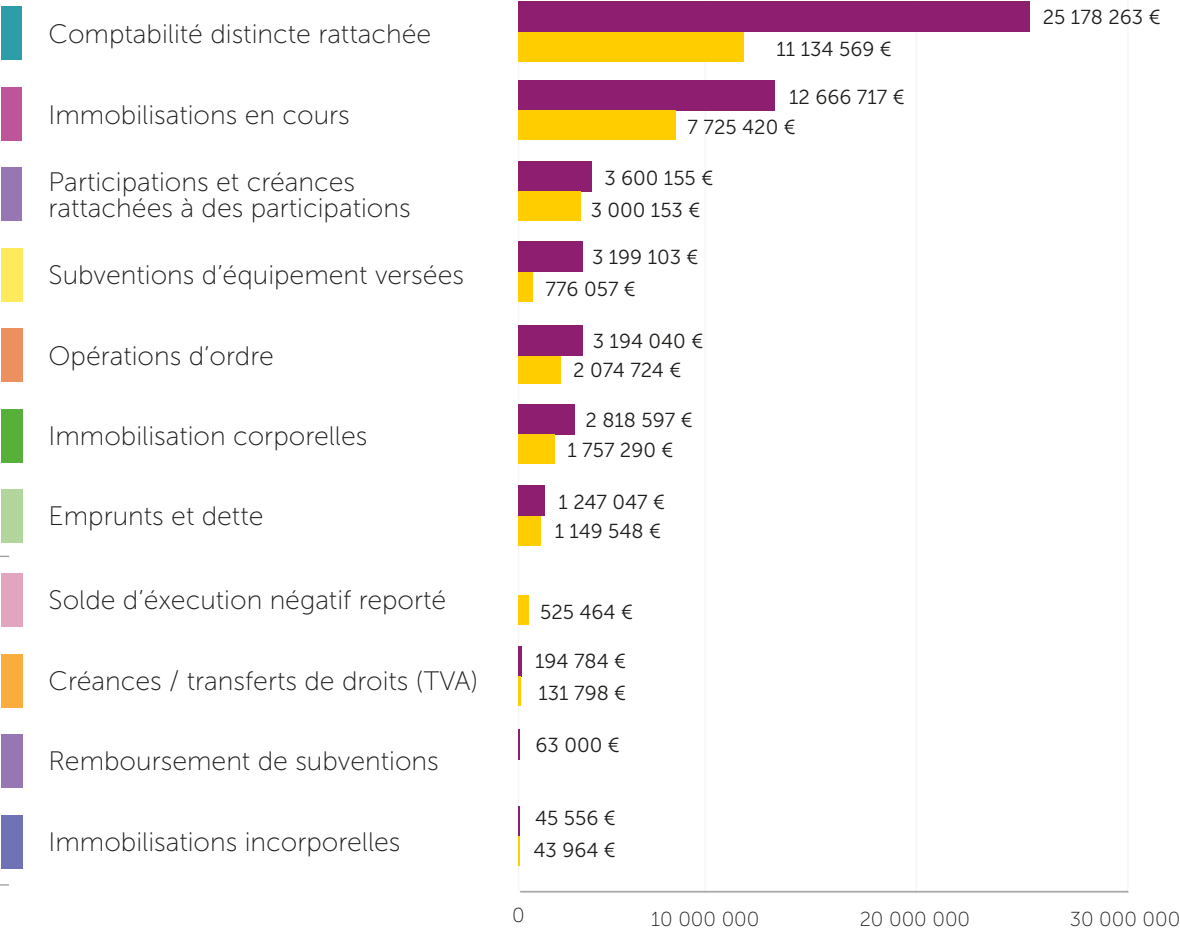
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les principales dépenses d'investissement sont liées aux travaux de réseaux basse tension et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.

DÉPENSES

Répartition de la réalisation
du budget 2025

28 318 987 €



Les ressources humaines

Au 31 décembre 2025, le SDESM comptait 47 agents, dont 23 agents techniques et 24 agents administratifs, ainsi qu'une apprentie.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Service affaires juridiques : à la suite de la mutation vers une autre collectivité du responsable du service (Jonathan Larré), Assia Ghrib, jusqu'alors acheteuse publique d'énergie, a été nommée responsable du service. Sarah Pruvot a rejoint l'équipe en qualité d'acheteuse publique d'énergie.

Service énergie : à la suite du départ de Pierre Dumas-Lairolle, responsable des activités bâtiments durables, Matthieu Corre a été recruté pour lui succéder. Le service s'est également renforcé avec l'arrivée de Cylia Duchemin, économiste de flux, et de Gloria Otoglo, chargée de mission chaleur renouvelable en contrat de projet.

LES ACTIONS RH

- ▶ Organisation d'une **journée annuelle de cohésion pour tous les agents**
- ▶ Organisation d'un **séminaire destiné aux cadres**
- ▶ Organisation du **Noël du personnel** (ouvert aux enfants et conjoints)
- ▶ Mise en place de la **participation employeur à la mutuelle**



L'âge moyen des agents en 2025 est de **44 ans**.

FORMATION, TEMPS DE TRAVAIL ET PRÉVENTION

15 977 € de cotisations CNFPT

35 453 € de cotisations à d'autres organismes de formation

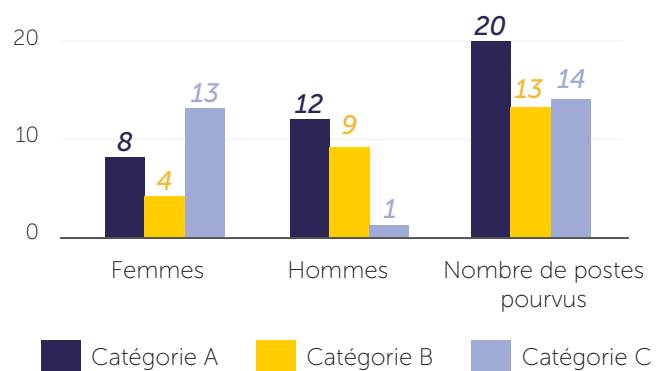
107 jours de formation en 2025, soit une moyenne de 2,5 jours par agent.

374 jours épargnés sur le Compte Epargne Temps (CET)

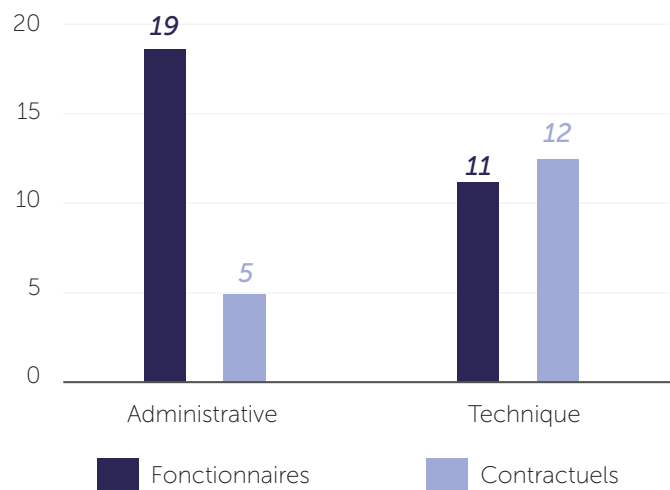
0 déclaration d'accident du travail



Répartition des agents par genre et par catégorie

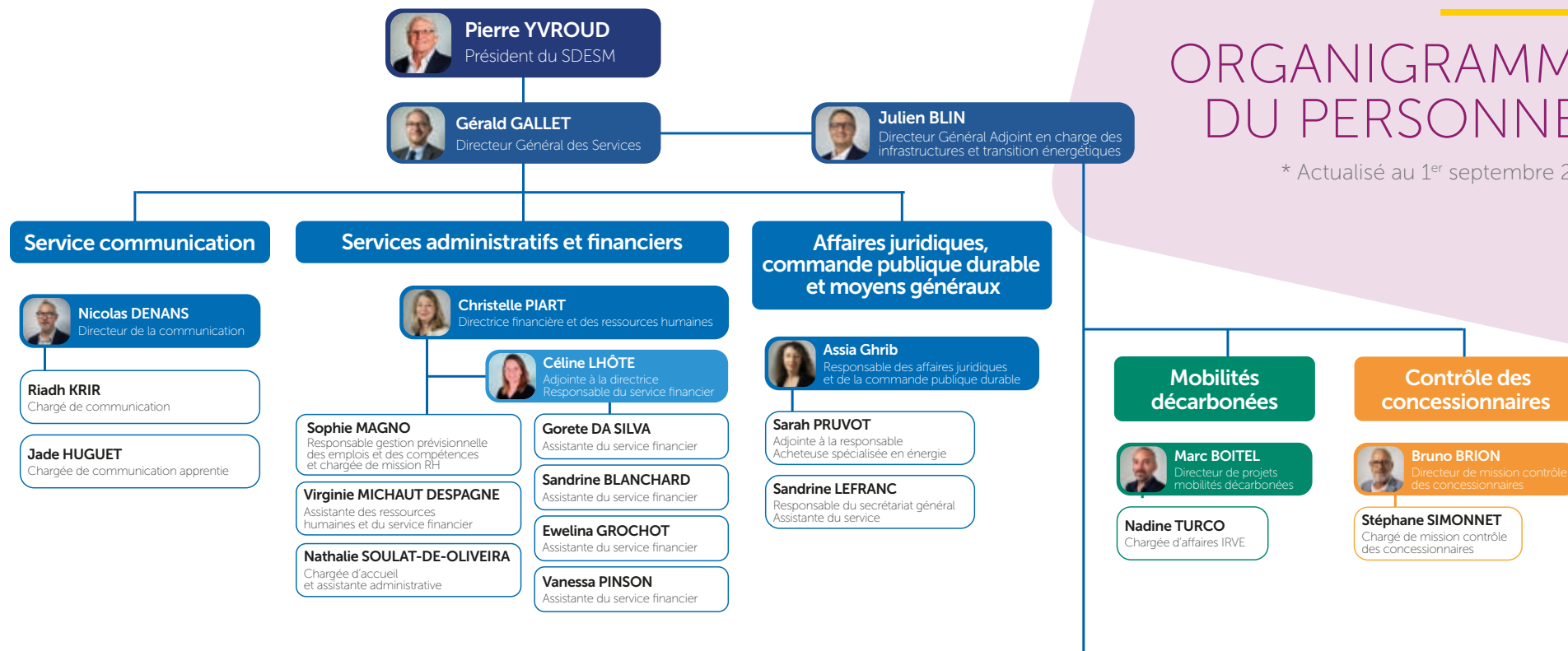


Répartition des agents par filière et statut

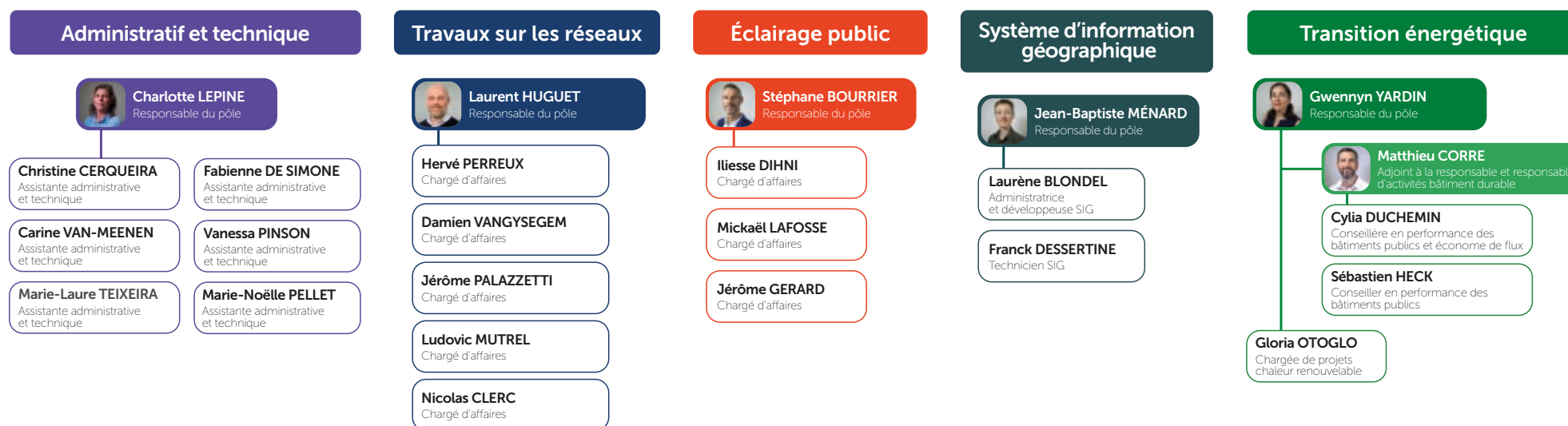


ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

* Actualisé au 1^{er} septembre 2026



Pôles infrastructures et transition énergétique





Les outils de communication

NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Nos Fiches communes



Nos réseaux sociaux



Notre Rapport d'activité



Consulter nos rapports d'activités en scannant ce QR code

Notre magazine Le SDESM MAG'



Notre Infolettre mensuelle



Abonnez-vous à l'infolettre en scannant ce QR code

Tous les supports et liens vers nos réseaux sont disponibles sur notre site **sdesm.fr** ou en scannant ce QR code



NOS RÉSEAUX EN CHIFFRES



sdesm77
4 239
abonnés



@SDESM77
389
abonnés



@SDESM77
66
vidéos en ligne



Le Pôle énergie Île-de-France

Réunissant les 6 principales autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie d'Île-de-France, le Pôle Énergie a été créé en 2017 afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

Le Pôle Énergie Île-de-France regroupe :

- Le **SDESM** (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne),
- Le **SDEVO** (Syndicat départemental d'énergies du Val-d'Oise),
- Le **SEY 78** (Syndicat d'Énergie des Yvelines),
- Le **SIGEIF** (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France),
- Le **SIPPEREC** (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication),
- Le **SMOYS** (Syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine).



1 184
collectivités



10 millions
d'habitants

L'ACTION DU PÔLE EN 2025

Afin de prévenir les endommagements de réseaux, le Pôle Énergie Île-de-France, a organisé en lien avec l'Observatoire régional Île-de-France DT-DICT, des réunions « Balises de sécurité 2024-2030 » dans l'ensemble des préfectures départementales du territoire. L'objectif était d'accompagner les collectivités, les opérateurs et les entreprises autour de 8 recommandations clés pour sécuriser les chantiers et réduire les dommages aux réseaux.

Créé par la loi Climat et Résilience, le comité régional de l'énergie est une instance de concertation chargée de contribuer à la définition des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables et de récupération de chaleur et de froid. En 2025, le SDESM a intégré cette nouvelle instance en qualité de représentant titulaire du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés du SIGEIF et du SIPPEREC. Le SEY 78, le SMOYS et le SDEVO y siègent en tant que représentants suppléants. Le président du SDESM, Pierre Yvroud, a participé à la séance d'installation du comité régional de l'énergie d'Île-de-France, organisée le 17 juin 2025 à la Préfecture de région d'Île-de-France à Paris.



Les sociétés d'économie mixte

La SEM SDESM Énergies



En 2025, la société a poursuivi le développement de ses grandes centrales solaires au sol notamment avec le chantier de la centrale de Boissise-la-Bertrand. Pour accompagner ce développement, la SEM a réalisé une augmentation de capital pour le porter à 9,6 M€ en décembre.

LES RÉALISATIONS EN 2025

- Achèvement du chantier de la centrale solaire de Boissise-la-Bertrand.
- Obtention du permis de construire de la centrale de Mousseaux-les-Bray et candidature à l'appel d'offres CRE (lauréat en septembre 2025).
- Suivi de l'instruction du recours juridique contre le permis de construire du parc éolien d'Ichy.
- Dépôt du permis de construire de la centrale solaire de Moisenay.
- Validation d'un partenariat avec la commune des Ormes-sur-Voulzie pour le déploiement d'une centrale solaire photovoltaïque flottante de 12 MWc.
- Candidature à l'appel d'offres CRE pour le projet de centrale solaire en toiture du centre technique municipal de Coulommiers – 1.1 MWc (lauréat en juillet 2025).
- Signature d'un partenariat avec Veolia pour le développement d'une centrale solaire de 10 MWc sur un terrain à Livry-sur-Seine et la signature d'un Corporate Power Purchase Agreement associé.



LES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

- Lancement des études environnementales pour les centrales solaires des Ormes-sur-Voulzie, de Tournan-en-Brie et de Grisy-Suisnes.
- Achèvement des études sur le plan d'eau de Bazoches-les-Bray pour le montage d'une première centrale solaire flottante et préparation du dossier de permis de construire.
- Lancement d'études d'opportunité pour le montage de deux projets de stockage d'énergie par batteries.



La SEM Bi-Métha 77

Le SDESM et l'ensemble des actionnaires de la société d'économie mixte Bi-Métha 77 ont décidé, en 2025, de mettre un terme au projet d'unité de méthanisation territoriale développé depuis 2015 en Seine-et-Marne, et d'engager la dissolution anticipée de la société.

À sa genèse, le projet Bi-Métha 77 répondait aux objectifs nationaux et territoriaux de transition énergétique. Il visait à produire du biométhane injectable à partir de ressources locales (biodéchets, intrants agricoles et boues de station d'épuration) dans une logique d'économie circulaire, de valorisation énergétique des déchets et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.

Par son modèle de méthanisation « double filière » associant biodéchets et boues de stations d'épuration, par son portage public territorial et par ses synergies avec les compétences exercées par les collectivités (énergie, déchets, assainissement, mobilité durable, développement économique), le projet proposait une vision innovante et exemplaire. Cette pertinence avait été reconnue dès 2016, le projet devenant lauréat de l'appel à projets ADEME / Région Île-de-France.

UN DÉVELOPPEMENT MARQUÉ PAR DES CONTRAINTES CROISSANTES

Lancé à la fin de l'année 2015, le projet a fait l'objet de près de cinq années d'études, de démarches administratives et de mise au point technique et financière. En 2020, il était arrivé à un stade très avancé : le permis de construire était pratiquement finalisé et prêt à être déposé, permettant d'envisager l'entrée du projet dans sa phase opérationnelle. C'est précisément à ce moment qu'est intervenue l'annulation du PLU de Dammarie-lès-Lys, concomitamment à la crise sanitaire liée à la Covid-19. La succession de ces événements a provoqué un coup d'arrêt au projet et retardé sa réalisation de près de trois années. Ce retard a eu des conséquences particulièrement lourdes sur son équilibre économique. Lorsqu'il a été possible de relancer le projet, le contexte avait profondément changé. La forte reprise de l'activité à la sortie de la crise sanitaire, accompagnée d'une demande mondiale très importante en matériaux et équipements, avait provoqué des tensions d'approvisionnement et une flambée des prix, entraînant une augmentation considérable des coûts de construction et d'investissement.

Dans le même temps, les politiques de soutien public avaient elles aussi évolué. Les dispositifs de l'ADEME et de la Région sur lesquels reposait en partie le montage financier initial avaient été profondément revus et les subventions auxquelles le projet pouvait désormais prétendre représentaient moins de la moitié des montants initialement envisagés. Le projet subissait ainsi un double effet particulièrement défavorable : une forte augmentation de son coût d'investissement et, simultanément, une diminution de plus de moitié des aides publiques attendues. À ces difficultés se sont ajoutées les contraintes liées à la reconversion d'une friche industrielle présentant des pollutions, ainsi que l'abandon du partenariat agricole initial, qui a nécessité une réorientation du projet vers le traitement des biodéchets.

Malgré les adaptations et optimisations successives apportées au projet, la mobilisation constante des actionnaires publics, le soutien des partenaires institutionnels et financiers et la sécurisation des contrats d'achat du biométhane, la conjugaison de ces différents facteurs n'a finalement pas permis de rétablir un équilibre économique satisfaisant et durable.

UNE PRIORITÉ : PROTÉGER LES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES

Dans ce contexte, la poursuite du projet aurait exposé les collectivités actionnaires à des risques financiers et opérationnels disproportionnés, sans garanties suffisantes sur sa viabilité à long terme. La décision d'arrêt du projet Bi-Métha 77 repose ainsi sur un principe de responsabilité consistant à ne pas engager durablement les collectivités dans un projet dont les conditions économiques et financières ne sont plus réunies.

Le 29 avril 2025, le conseil d'administration de Bi-Métha 77 a ainsi décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire qui s'est prononcée, le 26 juin 2025, pour l'arrêt du projet et l'engagement d'une procédure de dissolution anticipée. Celle-ci vise à valoriser les actifs existants, en particulier le foncier acquis, et à résilier les contrats en cours dans les meilleures conditions financières possibles pour la société. La procédure de liquidation est en cours et devrait être finalisée d'ici fin 2026.



Le Syndicat Départemental **des Énergies de Seine-et-Marne**

Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

1, Rue Claude Bernard, 77000 La Rochette - Tél : 01 64 79 74 75
Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux et sur sdesm.fr

